Nations Unies A/54/PV.23

Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

23e séance plénière
Lundi 4 octobre 1999, à 10 heures
New York

Président : M. Gurirab . . . . . (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 106 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : suivi de l'Année internationale des personnes âgées

Rapport du Secrétaire général (A/54/268)

Projet de résolution (A/54/L.6)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'en vertu de la résolution 52/80 du 12 décembre 1997, l'Assemblée a décidé, à sa 3e séance plénière du 17 septembre 1999, de consacrer quatre séances plénières, les lundi et mardi 4 et 5 octobre 1999, au suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Je souhaite la bienvenue aux Nations Unies à ceux d'entre vous qui êtes venus à cette importante réunion de diverses régions du monde, et je vous souhaite à tous un agréable séjour à New York.

Le thème de l'Année internationale des personnes âgées, «Une société pour tous les âges», repose sur l'idée fondamentale de la non-exclusion qui devrait façonner les relations humaines, la cohésion familiale et le développement social qui renforcent la société. De ce point de vue, le thème du vieillissement nous rappelle une période ancienne de l'évolution de la société et de l'interdépendance des communautés lorsque les personnes âgées étaient respectées pour leur sagesse et étaient considérées comme les gardiens des traditions, coutumes et réalisations passées. Il s'agit en fait d'un signe salutaire de retour à nos racines et à notre humanité.

Pour ces raisons, la présence dans cette salle de nombreux représentants de gouvernements et d'autres participants âgés et respectés venus de leurs capitales respectives illustre l'importance que les États Membres accordent à la question du vieillissement des personnes et des populations.

Les questions liées au vieillissement sont à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1948. Les nobles idéaux et objectifs consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme appellent à créer et maintenir des sociétés humaines fondées sur les valeurs familiales d'amour et d'attention mutuelle au sein de la famille. Les vieillards, les parents, les jeunes et les enfants sont tous liés par des relations mutuelles qui enrichissent en permanence leur patrimoine commun.

Mais ce n'est qu'après l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982, que les États et la société civile ont commencé à adopter des politiques et d'autres mesures concrètes sur cette question. Ce Plan d'action constitue aujourd'hui le document d'orientation central des débats et activités des Nations Unies sur le vieillissement.

99-86029 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

L'Assemblée générale a pris des mesures significatives depuis l'Assemblée mondiale sur le vieillissement pour souligner l'importance que les États Membres accordent à la question du vieillissement. Ces mesures sont les suivantes : la désignation, en 1990, du 1er octobre comme Journée internationale des personnes âgées; l'adoption, en 1991, des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées; et, en 1992, l'accord sur les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement. En 1992, l'Assemblée générale a proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées.

Dans la Proclamation de 1992 sur le vieillissement, l'Assemblée a exhorté la communauté internationale à fournir un appui généreux aux initiatives nationales sur le vieillissement, conformes aux cultures nationales et aux conditions sociales dans les pays concernés. Il est donc encourageant de voir qu'au cours de cette année, des centres de liaison ont été établis dans plus de 100 États Membres. Ceci montre clairement que de plus en plus de pays reconnaissent un accroissement significatif du nombre de leurs nationaux âgés qui vivent maintenant plus longtemps. Un fait peut-être plus important est qu'il y a une prise de conscience accrue du rythme extraordinaire auquel cette population s'accroîtra dans les années à venir, et plutôt à brève échéance. Ces faits me paraissent avoir des effets majeurs sur notre façon de penser, nos attitudes et notre engagement, ainsi que sur la politique officielle des nations.

Le Secrétaire général indique dans son rapport, «1999, l'Année internationale des personnes âgées : activités et bilan» que des initiatives législatives ont été prises ou renforcées et des stratégies mises en place par des États Membres pour faire face à la question du vieillissement. Même si ces efforts sont ambitieux, d'autres actions concrètes s'imposent.

Le thème central de l'Année internationale des personnes âgées s'inspire du Sommet mondial pour le développement social, tenu en mars 1995 à Copenhague. Depuis que le thème de cette Année a été introduit pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général (A/50/114), ses idées de fond ont été développées au point qu'il est maintenant possible de suggérer un modèle pour le développement d'un cadre d'orientation sur le vieillissement. Ce modèle vise à présenter une nouvelle vision et une nouvelle façon d'évaluer le vieillissement des individus et des populations de façon plus globale. Il s'agit sûrement de la meilleure approche.

Je suis convaincu qu'au cours des deux prochains jours, le débat sera marqué par de nouvelles idées et un engagement renouvelé en faveur de la Proclamation sur le vieillissement, qui appelle à la reconnaissance de la maturité démographique de l'humanité et des promesses d'attitudes avisées et d'innovations qu'elle comporte dans les domaines politique, juridique, social, économique, culturel et spirituel en tant que voie collective d'une préparation à la justice sociale, à la paix mondiale et à l'égalité du développement humain au siècle prochain. «Une société pour tous les âges» est un appel solennel, adressé à tous, à ouvrir un débat riche et pragmatique sur les défis et possibilités qu'elle porte en elle-même.

Je donne la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je suis très heureuse d'être présente parmi vous pour débattre du suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Lorsqu'il a donné le coup d'envoi de cette Année, en octobre dernier, le Secrétaire général a dit que nous étions au milieu d'une révolution silencieuse. Je suis heureuse de dire que le silence a été rompu.

Au cours de l'Année, 99 comités nationaux et d'innombrables autres parties représentatives de tous les secteurs — gouvernements, organisations non gouvernementales, institutions universitaires et entreprises, sans oublier la famille des Nations Unies — ont convoqué des conférences, organisé des campagnes, lancé des études, tenu des manifestations culturelles et créé des pages Internet, tout cela dans un seul but : souligner le problème du vieillissement et sensibiliser l'opinion aux effets de la révolution démographique pour les individus et les sociétés dans le monde entier. Je peux dire que tous ensemble, ils ont fait un excellent travail.

Bien que personne ne fût surpris d'entendre dire que nos sociétés vieillissaient, il était nécessaire de mieux mettre en relief certains faits essentiels. Dans le monde, une personne sur 10 est âgée de 60 ans ou plus. D'ici 2020, la proportion sera d'une personne sur huit, et d'ici 2150, une personne sur trois aura plus de 60 ans.

Même si on dit souvent des statistiques qu'elles cachent plus qu'elles ne révèlent, il s'agit là de chiffres vraiment surprenants. Ils montrent clairement que si les choses restent égales par ailleurs, dans un siècle, les familles, communautés et sociétés seront radicalement différentes. Et dans la mesure où nous ne savons pas vraiment de quoi demain sera fait, il serait insensé de ne pas nous préparer pour l'un des changements que nous savons inévitables.

L'Année internationale a mis en lumière un autre fait important, à savoir que même s'il est prévu que l'Europe restera la région du monde la plus touchée par le vieillisse-

ment, ce sont les pays moins développés qui connaîtront les changements les plus profonds. En outre, les régions en développement devront faire face au problème du vieillissement alors qu'elles se trouveront confrontées simultanément à une forte expansion démographique et au défi permanent du développement. Elles devront donc adapter leurs stratégies en conséquence. En matière de vieillissement, les politiques doivent être conçues sur mesure.

Les pays développés devront essentiellement faire face aux besoins particuliers des personnes très âgées, de plus en plus nombreuses au sein de leur population, et évaluer la pertinence des politiques et des pratiques actuelles en matière de retraite, ainsi que des dispositifs destinées à assurer la sécurité financière des personnes âgées et des régimes de pension. Pour leur part, les pays en développement devront se concentrer davantage sur les liens entre vieillissement et développement, l'élimination de la pauvreté parmi les populations âgées, le soutien aux familles, les soins de santé et les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour répondre aux besoins des personnes âgées.

L'Année internationale a aussi permis d'éclairer la révolution du vieillissement d'un jour plus positif. De tout temps, nous rappelle-t-on, l'homme a cherché à prolonger sa vie. Nous y sommes parvenus et c'est là un des plus importants accomplissements de ce siècle. Cette victoire rend le vieillissement des sociétés inéluctable et, comme tout changement structurel, celui-ci présente des difficultés. Mais, si nous ne nous accrochons pas à des idées et à des habitudes dépassées, le vieillissement pourrait aussi nous ouvrir des horizons nouveaux.

Bien entendu, cela ne sera possible que si les générations plus âgées prennent pleinement part à la vie de leur communauté et de leur pays. Nous devons leur en donner les moyens. Comme le Plan d'action international sur le vieillissement l'indiquait dès 1982, en son paragraphe 32 :

> «il se pourrait que ce soient les personnes âgées elles-mêmes qui, du simple fait de l'accroissement de leur nombre et de leur influence, imposent une conception positive, active et épanouissante du vieillissement.»

L'idée est séduisante mais il ne faudrait pas croire que tout se mettra automatiquement en place quand le monde comptera suffisamment de personnes âgées. De nombreuses mesures de planification peuvent et doivent être prises pour que le vieillissement devienne une force dynamique.

(*L'orateur poursuit en français*)

L'Année internationale nous a aidés à prendre conscience du fait que, tout au long du XXe siècle, les politiques concernant les personnes âgées ont été élaborées dans le contexte de sociétés jeunes. Dorénavant, c'est avec des sociétés vieillissantes à l'esprit que nous devons formuler ces politiques, que nous devons formuler toutes nos politiques, y compris celles qui concernent les autres groupes d'âge.

Ayant collectivement réalisé notre rêve d'une vie plus longue, nous devons à présent nous y adapter. Au niveau des politiques, des infrastructures, de la répartition des ressources, les gouvernements vont devoir trouver les moyens de répondre à des aspirations et à des besoins différents.

La sécurité financière et la santé des personnes âgées demeurent bien entendu des préoccupations de premier plan. Mais la réflexion doit aller beaucoup plus loin. Elle doit porter notamment sur des questions comme la formation continue, la promotion de modes de vie sains dès le plus jeune âge, les réseaux familiaux, les relations entre les générations, la situation particulière des femmes, les politiques du travail, et le lien entre vieillissement et développement socioéconomique.

Dans tous ces domaines, les investissements consentis aujourd'hui éviteront bien des déséquilibres et des dépendances plus tard, tant au niveau individuel qu'au niveau des sociétés vieillissantes. Je dirais même plus : s'ils sont mûrement réfléchis, ils permettront de transformer ce qui pourrait être un fardeau en une précieuse source de capital humain, social et économique.

Des investissements réfléchis supposent une action concertée et planifiée plutôt que des interventions ponctuelles. La question du vieillissement ayant des ramifications innombrables et extrêmement complexes, elle doit être examinée dans le contexte le plus large possible. En d'autres termes, le seul moyen d'y faire face sérieusement est d'en faire une partie intégrante de tous les programmes de développement économique et social, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux.

L'Organisation des Nations Unies est, pour sa part, déterminée à jouer son rôle pour que l'Année internationale continue de porter ses fruits. Comme on le sait, nous avons lancé des initiatives à long terme comme le Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXIe siècle et une banque de données sur les politiques et programmes nationaux, accessible sur Internet. J'invite tous les États Membres à soutenir activement ces projets et à en tirer profit.

Et je remercie d'ores et déjà tous ceux qui y ont apporté leur généreuse contribution financière.

L'Année internationale des personnes âgées n'était pas une fin en soi, mais un tremplin. Comme tout tremplin, il peut transformer une impulsion déterminée en un grand bond en avant. Il peut nous donner l'élan nécessaire pour créer, au siècle prochain, une société plus mûre et plus riche qui compte sur la participation de chacun et réponde aux besoins de tous ses membres, quel que soit leur âge. Ne laissons pas passer l'occasion.

Je souhaite à l'Assemblée de très fructueux travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, je souhaite rappeler qu'une note verbale, datée du 3 septembre 1999, a été communiquée aux missions permanentes pour leur suggérer que les déclarations prononcées lors de ces quatre séances plénières ne devraient pas dépasser 10 minutes.

Compte tenu du nombre important d'orateurs inscrits sur ma liste, je serais reconnaissant aux orateurs de respecter la limite de temps de parole de 10 minutes.

Mme Perho (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Année internationale des personnes âgées touche à sa fin. Néanmoins, la fin de l'Année devrait être perçue également comme un début, et comme étant l'occasion de prolonger l'héritage de l'Année. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre dans son rapport (A/53/268), les activités organisées dans le monde entier dans le cadre de l'Année ont donné à l'Année une importance au niveau mondial, qui permettra de conserver le thème «Une société pour tous les âges» et de la faire entrer dans le prochain millénaire.

Les personnes âgées jouent un rôle crucial dans le processus de développement: elles doivent être perçues comme des participants actifs à tous les niveaux et dans toutes les activités des sociétés, non pas comme des personnes à charge. L'objectif de toute politique du vieillissement doit être de promouvoir le bien-être des personnes âgées et leur capacité de s'assumer de façon aussi indépendante que possible, ainsi que d'améliorer et promouvoir les soins qu'elles reçoivent. L'égalité, le droit à l'autodétermination, l'indépendance économique et la sécurité économique sont les valeurs fondamentales qui sous-tendent cette politique. Une politique holistique et multisectorielle du vieillissement doit embrasser toutes les dimensions centrales de la vie en société : la vie professionnelle et les moyens de subsistance; la santé et la capacité fonctionnelle; le logement et l'environnement quotidien; l'éducation et la culture; le bien-être social et les soins de santé; enfin, l'interaction et la participation sociales. Les politiques du vieillissement doivent également favoriser un dialogue et une solidarité entre les générations.

À l'échelle mondiale, le vieillissement de la population est un phénomène commun. Son impact sur la société doit cependant être perçu comme dépendant étroitement des situations spécifiques dans un pays ou une région, où les facteurs économiques, sociaux, culturels et autres peuvent beaucoup varier. Le rythme de l'accroissement du nombre des personnes âgées est plus rapide que prévu, ce qui pose de nouveaux défis aux sociétés dans le monde entier.

L'Union européenne a publié cette année une communication intitulée «Vers une Europe pour tous les âges — Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations». Cette communication de la Commission des communautés européennes a été perçue comme nécessaire surtout en raison des changements rapides intervenus dans les structures démographiques dans les pays de l'Union européenne, dont une des manifestations est l'allongement de l'espérance de vie.

L'allongement de l'espérance de vie est un résultat de politiques sociales et de santé réussies, de l'amélioration d'ensemble des niveaux de vie et d'un bien-être général. Toutefois, dans des sociétés vieillissantes comme celles de l'Europe, une des préoccupations est de savoir comment les économies nationales pourront relever le défi du coût accru des pensions de retraite. Différentes initiatives de réforme sont en discussion, qui visent à prolonger la participation de la population âgée à la vie active. Il est également nécessaire de concevoir de nouvelles formes de travail qui prendraient en compte les besoins des travailleurs âgés : entre autres, de prendre des mesures visant à élaborer différents plans de travail à temps partiel ou de retraite partielle.

La majorité des travailleurs parvenus à l'âge de la retraite sont aujourd'hui des citoyens en bonne santé et actifs, qui n'ont nullement besoin de services sociaux

destinés aux personnes âgées. Les chercheurs décrivent ce phénomène sous le nom de «troisième âge» — qui vient après l'enfance/jeunesse et la vie active — l'âge où une personne est encore en bonne santé, active et financièrement indépendante.

En Europe, le nombre des personnes dépassant les 80 ans est en augmentation. De nombreux pays européens sont confrontés au problème difficile de satisfaire les besoins de cette tranche de la population. Même pour ce groupe d'âge, l'objectif consiste à élaborer des politiques et à concevoir des services leur permettant de vivre de manière aussi indépendante que possible. Leur environnement physique et mental quotidien devrait être «favorable aux personnes âgées», et elles devraient avoir accès aux services sociaux et de santé qui satisfassent leurs besoins. L'importance de ces facteurs touchant la vie des personnes âgées a évidemment été soulignée dans le Plan d'action international sur le vieillissement de Vienne de 1982.

La politique du vieillissement, dans mon propre pays, s'inscrit largement dans ces lignes. La Finlande fait partie des pays de l'Union européenne dont la population vieillit le plus rapidement. Notre politique du vieillissement a été essentiellement une politique gouvernementale et municipale, l'accent portant clairement sur le bien-être social et la politique en matière de santé. Toutefois, on accorde de plus en plus d'importance à la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Notre objectif est une vieillesse active, donnant aux personnes âgés un droit égal de participer et d'apprendre.

Les droits fondamentaux des personnes âgées méritent qu'on leur accorde une attention particulière. La question du vieillissement des femmes fait partie de la question générale de la promotion de la femme et ne saurait être traitée de façon isolée. Les femmes âgées contribuent beaucoup au développement. Il faut concevoir des politiques et des stratégies propres à appuyer leur participation active et à leur garantir des droits égaux dans toutes les sociétés. En Europe, conformément à un rapport récent de la Commission des communautés européennes intitulé «L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne, 1998», le phénomène du vieillissement est celui du vieillissement des femmes âgées.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies adressent tous les quatre ans à l'Organisation un rapport sur les questions relatives au vieillissement. Il y a eu toutefois quelques problèmes concernant ces rapports, comme par exemple un manque de réponses émanant des gouvernements. Il en est résulté un tableau très limité des conditions de vie et les situations concrètes des personnes âgées dans le monde. Une des difficultés rencontrées avec ce système de rapports a sans doute été que les problèmes ayant trait au vieillissement et aux personnes âgées sont très différents dans les différentes parties du monde.

Les bonnes pratiques et les bonnes méthodes de travail tiennent strictement aux situations nationales et locales : il n'a pas été possible de les transférer intégralement dans des contextes différents. Nous saluons la création par l'ONU d'une base de données sur le vieillissement, accessible sur l'Internet, qui permettra d'échanger des informations et de bonnes pratiques, nous présentant ainsi un tableau plus général. L'utilité de cette base de données dépendra essentiellement des contributions des gouvernements.

À tous les niveaux — local, national et international — un travail stratégique à long terme est nécessaire. Puisque le vieillissement de la population en tant que phénomène mondial aura une incidence très forte sur le développement social, nous devrons intégrer les problèmes relatifs au vieillissement dans nos politiques sociales et économiques à tous les niveaux — y compris à l'Organisation des Nations Unies.

L'Union européenne estime que le Plan d'action international sur le vieillissement de 1982 a marqué une étape dans l'action menée par l'ONU à l'égard des personnes âgées. Toutefois, il est évidemment nécessaire de réviser cette action pour faire en sorte qu'elle réponde aux besoins actuels. L'Union européenne entend répondre à ce besoin en encourageant l'idée d'élaborer une nouvelle stratégie à long terme sur le vieillissement. Cette stratégie devra se fonder sur l'expérience acquise dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement de 1982. Ce type de démarche permettrait également de réviser et de réformer le système actuel d'établissement des rapports pour le rendre plus propre à servir les États Membres et la communauté internationale.

L'Union européenne pense que la tenue d'une réunion au niveau international en l'an 2002 pour examiner la suite qui a été donnée à la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, notamment en ce qui concerne l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement, nous donnera la possibilité de formuler une nouvelle stratégie du vieillissement, tout en maintenant l'élan créé par l'Année internationale des personnes âgées.

Avant de conclure, je voudrais remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour mettre ces questions au premier plan des priorités mondiales lors de l'Année inter-

nationale des personnes âgées. Nous adressons également nos remerciements sincères aux Présidents du Groupe consultatif pour l'Année internationale des personnes âgées, l'Ambassadeur Julia Álvarez et le Ministre des affaires étrangères Aurelio Fernández.

M. Francese (Italie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a le privilège de participer sous votre direction sage et efficace à la séance de ce matin qui est consacrée à l'Année internationale des personnes âgées et à son suivi.

L'Italie estime que l'ONU mérite nos remerciements pour les efforts qu'elle a déployés en faveur des personnes âgées. Au cours de la dernière décennie, l'Organisation a défini les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, élaboré le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement et proclamé une Année spéciale pour centrer l'attention sur le thème d'«Une société pour tous les âges». L'idée de faire de 1999 une année qui serait consacrée à mobiliser l'attention internationale sur le sort des personnes âgées au nom d'une plus grande justice et d'une solidarité accrue est une manière opportune de clore ce millénaire.

Le vieillissement est une question qui occupe une place importante dans la politique sociale de l'Italie, pays où la proportion de personnes âgées est la plus forte en Europe et dans le monde. En fait, d'après l'Institut national de statistiques, on prévoit qu'en l'an 2040, la proportion des personnes ayant plus de 60 ans aura augmenté de 39 % et celle des plus de 80 ans, de 9,3 %.

En examinant la question du vieillissement, nous devons tenir compte d'un certain nombre de principes qui sont fondamentaux pour la vie des personnes âgées : indépendance, participation à la société, octroi de soins, éducation et, enfin, dignité. Pour que ces principes puissent être appliqués, nous devons élaborer des stratégies à long terme pour faire en sorte que les personnes âgées et le rôle qu'elles jouent dans la société soient reconnus, appréciés et valorisés. L'Italie a accepté ce défi difficile avec détermination et vigueur.

Par exemple, au sein du Comité préparatoire de la Cour pénale internationale, l'Italie a rédigé une proposition visant à protéger les personnes âgées. Ce n'est qu'un exemple pour montrer que le fait de soulever des questions dans plusieurs organes internationaux peut contribuer à améliorer le statut social des personnes âgées.

«Vieillir bien, vieillir ensemble» a été le thème choisi par le Gouvernement italien pour planifier et allouer des ressources à l'occasion de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées. Toute la population italienne a pu être mobilisée grâce au Comité national pour la célébration de l'Année internationale spécialement créé et présidé par notre Ministre de la solidarité sociale, Livia Turco, qui avait envisagé de se joindre à nous aujourd'hui mais qui a malheureusement été retenue à Rome par une urgence parlementaire. Les membres de ce Comité comprennent des représentants de plusieurs ministères, de pouvoirs locaux et régionaux et d'organisations non gouvernementales.

Les médias nationaux ont aidé à lancer une campagne d'information utilisant des spots publicitaires et des émissions télévisées consacrées aux personnes âgées, faisant intervenir diverses personnalités. Les documents de l'ONU consacrés aux personnes âgées ont été distribués grâce aux efforts actifs de nos services de publication. Dans l'esprit de l'article 13 du Traité d'Amsterdam, une pétition a été distribuée pour demander un amendement de l'article 3 de la Constitution italienne en introduisant une clause qui vise à rendre illégale toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur l'âge.

Pour sensibiliser le public aux problèmes du vieillissement et pour prendre simultanément conscience des besoins nouveaux de la société civile, le Comité national a lancé dans l'ensemble du pays des initiatives qui devraient avoir des effets durables dans les années et les décennies à venir. L'organisation de la Conférence intitulée «Gros plan sur le vieillissement», qui s'est tenue à Rome en mai dernier, a constitué ne initiative importante. Au nombre des orateurs figuraient certains dirigeants nationaux, notamment le Premier Ministre, M. Massimo D'Alema, qui a souligné l'engagement du Gouvernement à l'égard des personnes âgées. Cette conférence avait deux objectifs.

Le premier consistait à présenter au Gouvernement un projet de loi pour la création et l'organisation d'un service civil bénévole des personnes âgées. Ce service devrait promouvoir la participation, la coopération et la responsabilisation des citoyens, tout en soulignant les nombreuses qualités que les personnes âgées sont en mesure d'offrir après une vie riche en expériences.

Le deuxième objectif consistait à recevoir des contributions susceptibles de conduire à l'approbation de la loi sur la réforme du système de protection sociale, qui fait actuellement l'objet d'un examen au Parlement, en vue de créer un système intégré de mesures et de services sociaux à l'intention des personnes âgées. Cette réforme est fondée sur la notion fondamentale selon laquelle les personnes

âgées doivent être considérées comme des sujets de droit et souligne la nécessité de fournir une aide économique supplémentaire aux ménages qui vivent avec des membres âgés de leur famille. La nécessité d'élargir les services sociaux afin d'offrir de meilleurs services à domicile aux personnes âgées qui ne sont pas autonomes est l'un des éléments clefs de la réforme.

Le Comité national a en outre parrainé des activités entreprises par les pouvoirs locaux et régionaux, des associations et les organisations syndicales. Plusieurs conférences et séminaires ont été organisés dans le pays en vue de faire prendre conscience au public de la nécessité fondamentale dans notre société contemporaine de créer une nouvelle génération de personnes âgées qui refusent de ne voir dans la vieillesse qu'un état de dépendance médicale. Les principales questions examinées ont été l'éducation des adultes, la sécurité juridique et sociale, les systèmes intégrés de protection sociale, ainsi que les services et soins de santé, en mettant notamment l'accent sur la maladie d'Alzheimer qui affecte près de 500 000 personnes âgées en Italie, le vieillissement actif, l'habilitation des personnes âgées, le vieillissement en fonction du sexe et la sécurité sociale. Une grande importance a été accordée à la solidarité entre les générations par le biais de divers projets qui visent à promouvoir le dialogue avec les jeunes. Ces conférences étaient accompagnées d'événements culturels et sociaux, organisés avec la participation de nombreuses associations bénévoles de personnes âgées.

L'une des mesures les plus importantes a été l'adoption par le Comité de la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. Parmi les activités promues par les pouvoirs locaux et régionaux, les syndicats et les organisations non gouvernementales, figuraient plusieurs rencontres internationales et nationales consacrées à des questions liées au vieillissement, allant de débats culturels et sociaux de portée générale à des discussions axées sur les préoccupations d'ordre économique, médical et psychologique propres aux personnes âgées.

Le Comité terminera ses activités cette année par un «Panorama des bonnes pratiques» avec le concours de 8 000 municipalités italiennes. Ce panorama, qui sera organisé à Catane en février prochain, aura pour but de faire connaître les activités entreprises au niveau local au profit des personnes âgées. Cela nous poussera en outre à développer une culture allant dans le sens d'un système social qui encourage la participation active des personnes âgées, assure leur bien-être et fournit un appui aux personnes ayant une indépendance limitée. Tel est le type d'activités que nous devons mener dans les années à venir pour faire en sorte que nos politiques nationales visant à enrichir la vie de nos citoyens du troisième âge soient de plus en plus efficaces.

Dans cet esprit, l'Italie s'efforce de contribuer pour sa part à promouvoir la cohésion entre différentes personnes et institutions, à redonner un sens à la fin de ce millénaire dans ce domaine et à exprimer notre solidarité à l'égard des personnes âgées en Italie et dans le monde entier, à l'occasion de cette année qui leur est consacrée et dans les années à venir.

Mme Bergmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Cette année a été déclarée Année internationale des personnes âgées. Elle est consacrée aux problèmes d'un groupe particulier de notre population, à savoir, les personnes âgées. Cependant, le thème visant à instaurer «Une société pour tous les âges» témoigne clairement de la nécessité d'impliquer tous les membres de la société dans cet effort.

En Allemagne, nous nous sommes efforcés chaque fois que possible de nous donner des objectifs concrets à atteindre, des objectifs en rapport étroit avec les conditions réelles de vie. Ils consistent notamment à : favoriser l'engagement social et la participation des citoyens, ainsi que le bénévolat social des personnes âgées; promouvoir l'assurance qualité dans l'aide et les soins aux personnes âgées; renforcer le potentiel de solidarité chez les jeunes comme chez les personnes âgées; et promouvoir le dialogue avec les hommes politiques.

Si nous voulions risquer aujourd'hui une évaluation préliminaire, il s'avérerait que les conférences déjà tenues et que les programmes et campagnes menés, ainsi que l'Année internationale, ont été des succès et ont réussi à attirer l'attention du public sur ce sujet brûlant. Si l'Année internationale des personnes âgées a ainsi contribué à sensibiliser le public, aux niveaux national et international, au vieillissement de la population, la réalisation du concept d'une société pour tous les âges demandera, elle, la prise de mesures concrètes. Si nous voulons fixer les orientations pour les sociétés et les personnes âgées de demain et d'après-demain, nous avons besoin d'un nouvel élan, de nouvelles impulsions pour passer le cap du nouveau millénaire.

Rappelons une fois de plus l'historique Conférence internationale sur le vieillissement tenue à Vienne en 1982, au cours de laquelle a été adopté le Plan d'action international sur le vieillissement, destiné à prêter appui aux États Membres dans la formulation de leur politique et de leurs programmes nationaux. L'un des messages centraux du Plan

d'action sur le vieillissement était que les hommes et les femmes du troisième âge doivent pouvoir contribuer aussi largement que possible à la société.

On a parcouru beaucoup de chemin depuis ce temps-là. Le Plan d'action de Vienne a contribué, par exemple, à axer davantage l'attention sur les perspectives et les défis représentés par le vieillissement et les questions connexes dans de nombreuses régions du monde. Toutefois, le Plan d'action international sur le vieillissement reflète une situation politique, sociale et économique vieille de 20 ans, et il est temps de s'atteler de nouveau à la tâche et de poursuivre dans la voie engagée en tenant compte des nouveaux défis qui se présentent à nous.

Les mutations démographiques qui se produisent depuis maintenant un certain nombre d'années, non seulement dans tous les pays d'Europe mais également au niveau mondial, commencent à transformer radicalement le paysage social de nos pays et exigent des mesures urgentes de tous les décideurs.

En République fédérale d'Allemagne, par exemple, le pourcentage des plus de 60 ans sera dans 30 ans le double de celui des moins de 15 ans. Aujourd'hui, à l'exception du Japon, les 25 pays ayant le plus fort taux de personnes âgées de plus de 65 ans se trouvent en Europe. D'ici l'an 2030, l'Union européenne comptera plus de 100 millions de personnes du troisième âge, dont 20 millions auront plus de 80 ans.

Parallèlement, le phénomène du vieillissement des populations a gagné bien plus que le monde industriel : le taux de croissance actuel de la population du troisième âge dans les pays en développement est en effet plus que double de celui des pays développés. Mais les pourcentages seuls ne donnent pas toujours une idée juste du vieillissement de la population. Ainsi, en Afrique subsaharienne, entre 1995 et 2015, ce taux de croissance sera à peine perceptible si l'on s'en tient aux pourcentages, tandis que le nombre absolu de personnes âgées passera de 17 à 29 millions.

La pénurie de moyens de financement et l'incapacité de fournir les services sociaux de base font que les pays en développement peinent à gérer le nombre croissant de leurs personnes âgées. L'idée que les familles peuvent toujours se charger de leurs personnes âgées s'est avérée un mythe. Être pris en charge par la famille revient souvent à en partager la pauvreté. Le processus de développement lui-même est souvent cause de tensions dans les familles.

L'idée que les personnes du troisième âge peuvent exercer des activités productives pourrait finalement s'avérer utile pour de nombreux pays. On pourrait intégrer le vieillissement aux autres questions à l'ordre du jour national en matière de développement en créant pour les personnes âgées des possibilités de s'assurer un revenu tout en contribuant à la croissance de l'économie. Pour cela, un effort national concerté serait nécessaire, ainsi qu'une aide des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales. Dans l'ensemble, ce sont les changements qualitatifs et structurels, liés à ces tendances démographiques, plus que les changements quantitatifs, qui importent et qui exigent la prise de mesures politiques.

Je propose donc que nous nous attachions dès maintenant à jeter les bases des politiques et mesures concrètes futures. L'ONU et tous les États ont un rôle décisif à jouer, s'agissant de faire progresser ce processus mondial, qui vise à garantir l'intervention des dirigeants chaque fois qu'une nouvelle orientation plus favorable aux individus peut être imprimée aux politiques en matière de santé, d'emploi, d'éducation, de culture et de logement.

À l'ONU, nous devrions quant à nous faire un effort global pour adapter ce Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, qui date de 20 ans, à l'évolution de la situation et aux défis à venir. Je propose qu'à cette fin, l'Assemblée générale décide de prendre les mesures qui s'imposent pour que la Commission du développement social puisse se charger de ce projet.

Des séminaires d'experts pourraient réviser le texte sur le plan technique et présenter le projet ainsi remanié à la Commission du développement social, qui en délibérerait en 2001. La Commission de la condition de la femme et la Commission de la population et du développement, qui peuvent apporter leur savoir-faire sur les questions des femmes et du vieillissement, ainsi que des politiques globales en matière de population, devraient aussi être associées à cette entreprise.

En 2002, à l'occasion du vingtième anniversaire du Plan d'action de Vienne, nous devrions essayer d'honorer le travail accompli au cours des deux dernières décennies et adopter un second Plan d'action international sur le vieillissement. Je suis convaincue que cette proposition bénéficiera du soutien global des États Membres et des observateurs de l'ONU. La République fédérale d'Allemagne est prête à accorder un soutien financier aux travaux préparatoires nécessaires à la révision du Plan d'action international sur le vieillissement.

Dans ce contexte, je voudrais également rappeler que le Plan d'action de Vienne envisageait des activités au niveau régional. Comme les régions sont toutes différentes sur le plan des caractéristiques du vieillissement de la population, il conviendrait de recourir davantage à cette possibilité à l'avenir. Comme première mesure concrète dans ce sens, je voudrais informer cette Assemblée que l'Allemagne est prête à organiser à Berlin, en 2002, une Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe, à condition, bien sûr, que les membres approuvent cette proposition.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion d'attirer l'attention de cette Assemblée sur une personne exceptionnelle : l'Ambassadeur Julia Álvarez, de la République dominicaine; elle a été, au cours de ces deux dernières décennies, un défenseur acharné des personnes âgées dans le monde. Ses initiatives innombrables et ses efforts inlassables sont un exemple éloquent de ce qu'une seule personne est capable d'apporter à l'humanité. Sa contribution à la promotion d'une politique en faveur des personnes âgées a eu et continue d'avoir une valeur inestimable.

Mme Álvarez (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République dominicaine a l'honneur de s'adresser à cette Assemblée au cours de sa session consacrée au suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Beaucoup a changé depuis l'Assemblée mondiale sur les personnes âgées qui s'est tenue en 1982, à Vienne, lorsque pour la première fois on a reconnu, dans une importante instance internationale, que le vieillissement de la population ne se limitait pas seulement au monde industrialisé, mais qu'il allait aussi avoir en fait des répercussions considérables dans nos pays en développement.

Au début, le changement fut lent à venir. L'Assemblée mondiale elle-même avait produit un Plan d'action international sur le vieillissement, axé plus sur les questions humanitaires que sur les conséquences que le vieillissement pourrait avoir sur le développement. Le Fonds d'affectation spéciale pour le vieillissement, qui disposait de 1 million de dollars en 1982, a disparu rapidement et sans faire de bruit, et le Plan d'action a dépéri et a perdu toute valeur en tant qu'instrument de travail productif pour l'avenir. Lors des conférences internationales consacrées à d'autres questions, on a continué d'inclure les personnes âgées parmi les autres groupes vulnérables. En dépit du fait que la notion de vieillissement productif continuait d'être en théorie l'objectif souhaité, dans la pratique cette idée se transformait rarement en initiative nouvelle et fructueuse.

Cependant, une décennie plus tard, nous avons au moins commencé à faire face à notre avenir. Nous avons proclamé le 1er octobre Journée internationale des personnes âgées; nous avons ensuite adopté les Principes des Nations Unies en faveur des personnes âgées et, en 1992, nous avons déclaré que 1999 serait l'Année internationale des personnes âgées, avec le thème «Une société pour tous les âges».

Compte tenu du fait que dans le passé l'action de l'ONU en matière de vieillissement a souvent été caractérisée par l'existence d'un fossé entre les intentions et les mesures prises de même qu'entre les proclamations et les projets réels, il a été encourageant de voir resurgir une prise de conscience de la signification du vieillissement de la population et du rôle social que les personnes âgées pourraient éventuellement jouer, une renaissance favorisée par l'Année internationale des personnes âgées, qui maintenant touche à sa fin.

Le rapport du Secrétaire général intitulé «Cadre opérationnel de l'Année internationale des personnes âgées, 1999» résume et met en relief des activité déterminées durant la célébration de cette Année. Il analyse aussi l'impact qu'elle a eu sur l'orientation et le contenu du programme de l'ONU pour les personnes âgées. Nous voudrions mettre brièvement en relief certaines des activités et réalisations de notre pays durant les préparatifs et la célébration de cette Année.

Tout d'abord, en septembre 1998, le Congrès de la République dominicaine a rédigé et approuvé un Code des droits des personnes âgées et a mis sur pied une commission nationale chargée d'en surveiller l'application. Les personnes âgées avaient été consultées au préalable avant la préparation dudit document par le biais d'organisations non gouvernementales faisant partie du Réseau pour la dignité des personnes âgées, réseau qui avait mobilisé l'opinion publique pour qu'elle appuie le Code. Nous pensons que ces efforts concertés pour protéger et défendre les droits des personne âgées ont constitué notre plus importante contribution à l'Année internationale des personnes âgées.

La République dominicaine est devenue aussi le premier pays en développement à travailler sur le problème du vieillissement, de concert avec un groupe de pays développés, à savoir les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni, avec la création en 1998 d'un Centre international sur la longétivité en République dominicaine, ayant son siège à Saint-Domingue. Ce Centre mène actuellement différentes études interculturelles et des projets communs.

Par ailleurs, nous avons aussi célébré l'Année internationale des personnes âgées en organisant des expositions d'oeuvres d'art créées par des personnes âgées, et nous avons organisé des compétitions au cours desquels nous avons demandé aux écoliers de décrire comment ils se verraient à l'âge de 60 ans. En plus, nous avons mis en oeuvre des programmes de santé au niveau communautaire pour sensibiliser les personnes âgées à la nécessité de s'occuper elles-mêmes de leur santé.

Pour ce qui concerne le concept de promotion de la vieillesse productive, l'appui des médias a été très précieux s'agissant d'éliminer des stéréotypes et de créer une attitude positive envers la vieillesse. En tant que pays en développement, nous ne pouvons nous payer le luxe de considérer les personnes âgées seulement comme une charge pour nos ressources limitées. Nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour les faire passer dans le XXIe siècle, mais avec de la bonne volonté, de l'imagination et une attitude d'ouverture face aux innovations sociales, nous espérons avancer avec elles vers une nouvelle ère du vieillissement.

L'Année internationale des personnes âgées a mis en lumière et célébré l'un des événements les plus frappants de notre époque. L'augmentation de l'espérance de vie est en train de créer quelque chose de tout à fait nouveau sur cette terre : un changement fondamental de la population de la planète. Elle va modifier si profondément la société que nous courrons le risque de rester avec des institutions conçues pour un monde qui n'existe plus.

Les problèmes redoutables et les perspectives que nous présente cette époque de l'histoire de l'humanité sans précédent et sans modèle antérieur, sont seulement en train de prendre forme. Nous vivons dans l'époque du vieillissement, mais nous sommes seulement à l'aube de cette époque.

Nous ne savons pas encore avec certitude si nos sociétés seront à la hauteur de la circonstance. Nous parlons souvent d'une espérance de vie accrue, mais nous ne parlons pas suffisamment de ce que nous pouvons attendre de cette longévité accrue. Nous nous attendons à ce que les populations âgées grèvent nos ressources, et pourtant la société ne fait rien pour que les personnes âgées continuent d'être des membres actifs et vitaux de nos communautés. Nous sommes obnubilés par les statistiques démographiques et ne prêtons pas suffisamment attention à ce que tous ces chiffres représentent.

Si nous voulons mieux vivre les années gagnées et si nous voulons rassembler toutes nos ressources potentielles pour gérer intelligemment ce nouvel ordre social, nous devons comprendre toute l'ampleur du phénomène. Les études démographiques de la plupart des pays prévoient une augmentation des effectifs de la population âgée. Nous devons donc nous demander : Quels seront les rapports entre générations à l'avenir? Que signifie une longévité accrue pour les individus de tous les âges? Que signifie la féminisation du vieillissement? Comment pouvons-nous formuler des stratégies politiques et sociales pour faire face au vieillissement, des stratégies qui pourraient également s'adapter aux économies à diverses étapes du développement? Parmi les formules déjà testées, laquelle fonctionne le mieux, et pourquoi?

L'Année internationale des personnes âgées a bien montré que les personnes âgées elles-mêmes pouvaient jouer un rôle de premier plan pour relever ces défis démographiques. Les personnes âgées doivent être autorisées à se considérer comme des acteurs sur la scène de leur propre vie et dans leurs sociétés respectives. Il faut leur permettre de participer au fonctionnement de ces sociétés en tant que membres actifs et productifs, et non pas en tant qu'individus passifs et nécessiteux — qui, dans le meilleur des cas, suscitent la pitié et, dans le pire des cas, sont considérés comme une charge. Nous devons tous être pleinement conscients du fait que la contribution des individus à la société se mesure en fonction de leur capacité, et non de leur âge.

Porter toute l'attention sur un groupe spécifique en proclamant une année en son honneur est toujours un peu risqué. Lorsque l'Année internationale des personnes âgées se terminera, ces personnes seront-elles mises au rebut tel un calendrier de 1999? D'ici au 31 décembre 1999, si nous avons la volonté et la prévoyance de créer une société pour tous les âges, nous serons allés bien au-delà de ce calendrier, sûrs et fiers d'avoir assuré aux personnes âgées leur place dans cette société.

Nous sommes résolus à faire en sorte que l'heure appartienne aux personnes âgées, que le temps ne s'arrête pas avec le calendrier. Nous devons veiller à ce que les efforts réalisés pendant l'Année ne s'arrêtent pas au moment où minuit sonnera le 31 décembre 1999. Nous sommes donc favorables à l'idée du Gouvernement allemand d'accueillir une conférence régionale ministérielle sur le vieillissement sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe en 2002, en vue d'encourager les initiatives régionales de suivi. Nous espérons que cet exemple sera suivi par d'autres pays et d'autres régions.

Enfin, nous voudrions relever une proposition qui, à notre avis, sera cruciale pour l'élaboration de nos plans généraux pour l'avenir. En effet, l'offre généreuse du Gouvernement espagnol d'accueillir une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002 mérite toute notre reconnaissance et notre engagement sincère de contribuer dans toute la mesure de nos capacités au succès de l'Assemblée mondiale de 2002.

M. Insanally (Guyana) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons l'Année internationale des personnes âgées en 1999, dernière année du XXe siècle, et en fait du deuxième millénaire, nous ne saurions manquer de reconnaître l'importante contribution des personnes âgées au profil de ce siècle et, en effet, au profil de notre civilisation depuis des temps immémoriaux.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, soit quelque 133 pays, je saisis cette occasion pour leur rendre hommage et les remercier de l'héritage qu'ils ont légué à notre jeune génération, qui se prépare à relever les défis de l'avenir. La somme immense d'expériences et connaissances acquises par les personnes âgées d'aujourd'hui fourniront sans nul doute aux adultes de demain une base solide sur laquelle édifier leur vie.

Dans ce contexte, je voudrais faire l'éloge de l'Ambassadeur Julia Tavares de Álvarez, de la République dominicaine, l'une des nôtres, qui a tant fait par ses seules forces pour défendre la cause des personnes âgées.

Les pays en développement ont depuis longtemps reconnu l'importance que revêt une population vieillissante pour leur développement national. Dans la plupart de nos sociétés, les personnes âgées sont traitées avec honneur et respect. Il n'est dès lors pas surprenant qu'en 1992, lorsque l'Assemblée générale a adopté par consensus la Proclamation sur le vieillissement par sa résolution 47/5, les coauteurs de cette résolution étaient, fait révélateur, des pays en développement. Cette résolution se fondait sur les résultats de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 1982, et sur les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés en 1991. De pair avec les objectifs globaux du Secrétaire général sur le vieillissement, le programme d'action cherchait à intégrer les plans nationaux et internationaux dans une campagne unifiée en faveur de la population «grisonnante» du monde. Le Groupe des 77 demeure aujourd'hui fermement attaché à cette approche globale et fondée sur la coopération.

Car, si les problèmes du vieillissement de la population ont davantage été associés aux pays développés plutôt qu'aux pays en développement, en raison peut-être des faibles taux de fécondité et de mortalité dans les premiers, ces problèmes seront bientôt communs aux pays développés et en développement; c'est juste une question de temps. Comme nous l'avons entendu, d'après les statistiques, en 2005, plus de 70 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivront dans les pays en développement. Il sera difficile de leur fournir, comme nous sommes tenus de le faire, des possibilités d'emploi, de meilleurs soins de santé, une éducation et d'autres avantages sociaux. Les gouvernements de ces pays, accablés comme le sont de nombreux autres pays sous le poids de lourdes dettes et de sévères programmes d'ajustement structurel, trouveront difficile, voire impossible, de supporter les coûts de mesures sociales appropriées. Il reste à espérer qu'au cours des prochaines conférences consacrées au suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, nous aurons de nouvelles occasions d'élargir la coopération internationale afin de subvenir aux besoins des personnes âgées, qui, comme nous le savons, constituent un des groupes les plus vulnérables de nos sociétés.

L'approche du développement en fonction du cycle de vie est désormais largement acceptée par la communauté internationale. Dans la Proclamation sur le vieillissement de 1992, il est observé que la préparation au vieillissement doit commencer dès l'enfance et se poursuivre tout au long de la vie pour toute la population. Une telle approche pourrait servir à intégrer les préoccupations des personnes âgées aux stratégies et plans nationaux de développement. Il faudra accorder une attention particulière aux femmes âgées, qui ont des besoins spécifiques et nécessitent dès lors des programmes et politiques qui leur soient propres. Dans bien des cas, les femmes sont désavantagées pour ce qui est de l'accès à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à l'emploi. Leurs contributions à l'économie et à la société sont généralement mal reconnues et peu appréciées. Cela est vrai au niveau non seulement du ménage, mais aussi, plus largement de la communauté. Et pourtant, en Afrique, par exemple, continent frappé par les conflits et par le virus du VIH/sida, les personnes âgées sont souvent contraintes d'assumer le rôle de chef de famille alors qu'elles ont elles-mêmes besoin d'être prises en charge.

Il appartient donc aux responsables de tenir compte de ces facteurs pour créer un environnement propice aux personnes âgées, notamment aux femmes, qui leur permette de participer au processus de développement. Dans la plupart des pays en développement, la famille reste traditionnellement la source de soutien et d'attention pour les vieillards. Mais aujourd'hui, l'institution familiale est souvent sapée

par des phénomènes tels que les migrations, la pandémie du sida, l'abus des drogues et d'autres changements socioéconomiques. En dépit de ces contraintes, les gouvernements doivent assumer des responsabilités accrues pour les soins aux personnes âgées et la protection de la famille. Il reste que ces derniers ne peuvent réussir que si d'autres acteurs de la société, y compris le secteur privé et les organisations communautaires, veulent aider au renforcement des programmes sociaux pour les personnes âgées. Dans ce contexte, la presse et les autres médias ont un rôle à jouer pour sensibiliser davantage l'opinion au vieillissement et à la nécessité de traiter de la question dans toutes ses dimensions.

Le Groupe des 77 et la Chine demandent davantage d'iniatives de la part de l'Organisation des Nations Unies pour répondre aux problèmes du vieillissement dans le contexte du développement. Les programmes dans les domaines de la recherche, de la formation et de la coopération technique liés au vieillissement peuvent contribuer à une meilleure compréhension des options disponibles et donc faciliter les efforts nationaux de réalisation d'objectifs globaux sur le vieillissement, d'ici la fin du siècle. Des ressources suffisantes doivent donc être fournies aux institutions des Nations Unies concernées par ces problèmes sociaux. Dans le même temps, en reconnaissant que les problèmes de développement doivent être traités de façon globale, la communauté internationale doit s'entendre sur une stratégie précise de coopération visant à créer de meilleures conditions de vie pour tous les individus. Cette stratégie comprendrait des flux accrus de l'aide publique au développement, une réduction de la dette, des investissements et des possibilités commerciales, l'emploi et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres avantages sociaux, afin que les catégories vulnérables des pays en développement, y compris les personnes âgées, puissent progresser.

Le Groupe des 77 et la Chine sont fermement convaincus que grâce à des efforts et à un engagement renouvelés, nous pourrons surmonter les obstacles de l'injustice, de l'inégalité et de la marginalisation qui existent aujourd'hui entre les sociétés et dans leur sein. En coopérant ensemble, nous espérons réellement créer ce que le Secrétaire général a appelé «une société pour tous les âges.»

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole à cette séance plénière de l'Assemblée générale sur le suivi de 1999, Année internationale des personnes âgées, sur le thème pour «Une société pour tous les âges».

Monsieur le Président, je voudrais d'abord exprimer la profonde adhésion de ma délégation aux observations que vous avez énoncées. Je voudrais également associer ma délégation à la déclaration faite par le Guyana, au nom du Groupe des 77.

Avant de poursuivre, je voudrais faire part de ma gratitude à la Vice-Secrétaire générale pour sa pénétrante déclaration ainsi qu'au Secrétariat des Nations Unies pour les efforts considérables qu'il a déployés dans le cadre de la commémoration de cette Année internationale.

Les implications du vieillissement de nos sociétés ne sont pas surprenantes. En fait, cette question a été discutée ces dernières années à l'Organisation des Nations Unies et dans de nombreuses autres instances. Les Nations Unies ont convoqué l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982, année au cours de laquelle cet organe a adopté le Plan d'action international sur le vieillissement. Après environ une décennie, les discussions continues sur le vieillissement ont donné lieu à l'adoption des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et, bientôt après, des buts globaux sur le vieillissement pour l'année 2001. En fait, le Plan d'action international indique clairement que le vieillissement graduel de nos sociétés n'est un fait ni inattendu ni imprévisible. C'est plutôt le résultat d'un développement socioéconomique mondial. Les progrès réalisés dans la science, la médecine et la technologie au cours des cinquante dernières années, et surtout de la dernière décennie, ont sensiblement accru l'espérance de vie moyenne non seulement de la minorité de riches et privilégiés, mais aussi d'un grand nombre de personnes dans le monde. L'espérance de vie dans le monde a augmenté de 20 ans en quatre décennies. Et, alors que la guerre contre les maladies, la malnutrition et la pauvreté se poursuit et que la longévité s'accroît, nous devons revoir nos concepts concernant la vieillesse et les défis de ce changement démographique. Non seulement nous devons nous préparer aux changements inévitables qui auront lieu notamment dans les structures d'emploi, la sécurité des revenus et les soins, mais nous devons également être prêts à réaliser les objectifs fixés dans les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et faire en sorte que la longévité s'accompagne de dignité.

À cet égard, la délégation indonésienne aimerait se féliciter des efforts qui continuent d'être faits dans le cadre du programme des Nations Unies sur le vieillissement. L'exploration de «la sagesse» dans un monde axé sur la technologie, ainsi que «l'avantage concurrentiel» des personnes âgées dans les nouveaux secteurs économiques axés sur les services, constituent des initiatives importantes. Cette approche contribue à définir le rôle social des personnes âgées et leur apport à la société, ainsi qu'à traiter la ques-

tion essentielle de l'intégration du vieillissement dans les politiques et programmes socioéconomiques. J'aimerais ajouter que l'Indonésie est encouragée par la formulation en cours des initiatives générales d'une société pour tous les âges, notamment dans le contexte des contributions à apporter au développement national.

Les défis à relever sont réellement complexes et multiples. Nous vivons non seulement dans un âge de longévité accrue, mais également dans une époque où la dynamique même de la vie familiale est affectée par la réalité économique. Un signe de ce phénomène est le nombre croissant de soignants traditionnels qui accèdent au statut de personnel rétribué, ce qui porte atteinte à la structure familiale caractérisée par la coexistence de plusieurs générations se portant une assistance mutuelle. Ceci ajoute une importance accrue à la nécessité de revenus sûrs et des chances offertes aux personnes âgées de mener une vie décente. Par ailleurs, la situation particulière des femmes âgées doit être prise en charge et il faudrait lever les obstacles à leur participation au développement socioéconomique.

Dans mon propre pays, l'Indonésie, nous avons également bénéficié des progrès assurant une espérance de vie accrue et une meilleure qualité de vie. Alors que l'Indonésie est une société jeune sur le plan démographique, nous apprécions à leur juste valeur les effets à long terme du vieillissement de notre société sur notre future politique socioéconomique. Avec moins de 10 % de la population considérés comme personnes âgées et un taux de croissance démographique en diminution, nous pouvons nous attendre à un changement démographique majeur dans les années à venir.

Bien que nous soyons aux prises avec les conséquences de la crise économique qui a durement frappé l'Indonésie, ainsi que d'autres pays de la région, nous demeurons déterminés à appliquer des politiques et des programmes efficaces pour les personnes âgées, conformes à l'objectif d'une société pour tous les âges. Dans notre société et notre culture, les personnes âgées ont toujours été l'objet de beaucoup de respect et de déférence. Notre tâche est donc de veiller à ce que cette attitude ne soit pas menacée par les caprices de l'économie ni par les incertitudes de la mondialisation. Nous souhaitons encore mieux veiller à ce que les personnes âgées jouissent d'une pleine indépendance, participent pleinement à la société, aient accès aux soins, et s'épanouissent pleinement dans la dignité.

Parmi les activités menées pour les personnes âgées en Indonésie, il y a la célébration d'une journée nationale, organisée sur le thème «*Tua Berguna dan Berkualitas*», ce qui signifie que les personnes âgées ont encore un rôle vital à jouer et une contribution à apporter au développement national. Cette journée nationale a été proclamée pour accroître la prise de conscience, améliorer la qualité de vie des personnes âgées, inciter la société à résoudre les problèmes rencontrés par les personnes âgées et améliorer la coopération multisectorielle dans cet effort. Parallèlement, l'Indonésie continue de défendre l'idée de «trois générations sous un même toit», ou plus simplement le système de la famille élargie.

Parmi les autres initiatives prises au niveau national, le Ministère des Affaires sociales de l'Indonésie a joué un rôle décisif dans l'émission de nouveaux timbres, dans l'organisation d'une marche célébrant les personnes âgées et dans d'autres activités visant à attirer l'attention sur cette Année internationale, y compris la publication d'une brochure destinée à promouvoir davantage l'objectif de l'Année. Avec un budget limité et compte tenu des contraintes imposées par la situation financière actuelle, l'Indonésie demeure active et efficace en la matière.

J'aimerais terminer en notant que pour les pays en développement — qui n'ont pas de systèmes d'assurance sociale et de sécurité sociale et qui s'appuient largement sur les structures d'appui familial — assurer la santé et le bien-être de tous les citoyens est un combat constant, compte tenu de nos moyens d'action limités. En même temps, je suis convaincu que si nous devons garder quelque chose de cette Année internationale, il faut que ce soit une nouvelle façon de considérer les personnes âgées. Elles ne doivent plus être perçues comme les bénéficiaires de soins ou simplement comme un groupe vulnérable qu'il faut protéger, mais comme des ressources vitales nanties de beaucoup de connaissances et d'expériences de toute une vie, qui devraient être pleinement utilisées pour parvenir à une société pour tous.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous souhaitons tout d'abord vous remercier des conseils que vous avez prodigués au début de la présente session et nous remercions également la Vice-Secrétaire générale de son importante contribution. Nous souhaitons nous associer aux félicitations adressées à l'Ambassadeur Julia Tavares de Álvarez pour son immense contribution à cet objectif. Nous nous associons également à la déclaration du Groupe des 77 sur ce point de l'ordre du jour.

Nous saluons la décision prise par l'Assemblée générale de consacrer quatre séances aux problèmes des personnes âgées, et nous croyons qu'il s'agit d'une occasion

magnifique pour que notre Organisation analyse avec l'attention nécessaire les problèmes qui touchent l'un des segments les plus vulnérables de la population et dont la qualité de la vie — ou le manque de qualité — est le résultat des disparités croissantes et marquées entre les pays industrialisés et le tiers monde, et entre les groupes aux plus hauts revenus et les plus pauvres dans tous les coins de la planète.

La complaisance avec laquelle la communauté internationale a examiné jusqu'à présent les problèmes des personnes âgées, et tout ce qui s'y rattache, nous conduit inévitablement à établir des statistiques fictives par lesquelles on essaie de nous montrer que des progrès tangibles ont été réalisés, mais en oubliant qu'il existe un autre monde, un autre monde majoritaire, qui n'est pas celui des pays industrialisés, et où règnent d'autres conditions, très souvent sous-humaines, qu'il convient d'aborder avec réalisme et courage, et d'aménager avec efficacité et solidarité.

Même si le rapport le plus récent sur les perspectives de la population mondiale montre, de manière générale, qu'au cours des 50 dernières années l'espérance de vie moyenne a pratiquement augmenté de 20 ans dans le monde et que cela permettra aux personnes âgées de 60 ans au moins de représenter 11,1 % de l'ensemble des habitants de la terre en l'an 2010, nous ne pouvons pas manquer de signaler que ceci ne nous affecte pas tous de la même façon. Nous ne pouvons pas non plus accepter passivement l'idée que la grande majorité de la population des pays sous-développés est condamnée à vivre dans la pauvreté et le dénuement, dans la faim, l'insalubrité et la malnutrition, puisqu'elle ne fait pas partie de ces statistiques optimistes mais s'inscrit, plutôt, dans les statistiques de morbidité et de mortalité qui caractérisent les régions les moins développées du monde.

L'exemple qui illustre le mieux cette situation est sans doute le cas de l'Afrique. Pour nos frères africains l'espérance de vie à la naissance est de 49 ans pour les hommes et de 51 ans pour les femmes, alors que dans l'Europe développée cet indicateur atteint 69 ans pour la population masculine et 77 ans pour la population féminine.

Comment est-il possible que l'on atteigne des indices supérieurs alors que sur le continent africain 23 millions de personnes souffrent du sida, alors que 172 garçons et 154 filles sur 1 000 sont susceptibles de mourir avant l'âge de 5 ans, alors que la mortalité infantile atteint le chiffre astronomique de 91 décès pour 1 000 enfants nés vivants?

Comment pouvons-nous prétendre que les statistiques nous présentent la situation réelle des pays du tiers monde, alors qu'en réalité il faut comparer les possibilités de vie et, surtout, la qualité de la vie de pays, comme ceux de l'Afrique, dont le produit intérieur brut par habitant a atteint en 1998 le maigre chiffre de 1 261 dollars, alors que dans l'Europe opulente ce chiffre a été près de neuf fois supérieur atteignant 10 189 dollars?

Comment pourrions-nous comparer ce qui ne peut être comparé, alors qu'en Afrique les dépenses en matière de santé ne représentent que 3,2 % du produit intérieur brut et qu'en Europe elles atteignent 7,1 %, et que les produits intérieurs bruts de l'Afrique et de l'Europe ne peuvent absolument pas être comparés?

Comment pourrait-on rapprocher l'espérance de vie à la naissance dans les pays du tiers monde de celle des pays industrialisés, alors que 48 millions de personnes, chiffre astronomique, meurent dans le tiers monde des suites de maladies évitables et que la mortalité maternelle en Afrique et dans le Sud-Est asiatique, par exemple, est, respectivement, de 940 et 610 pour 100 000 mères, contre 59 pour 100 000 en Europe?

À titre d'exemple également, il faut signaler que la mortalité pour 1998 pour le continent africain, selon l'Organisation mondiale de la santé, du fait de maladies infectieuses et parasitaires, y compris la tuberculose, a été de 4 695 000 personnes, alors qu'en Europe ce chiffre n'est que de 234 000 personnes, soit 20 fois moins. Cette inégalité honteuse entre les pays développés et les pays du tiers monde est la raison fondamentale qui explique pourquoi 8,5 % seulement de la population des pays en développement auront atteint l'âge de 60 ans au moins en l'an 2000, alors que 19,5 % de la population des pays développés — c'est-à-dire plus du double — dépasseront cet âge.

Dans la majorité des pays du monde sous-développé notre préoccupation essentielle n'est donc pas de faire face à tous les différents aspects du *boom* du troisième âge, mais de tenter de faire en sorte qu'au moins une petite partie de la population puisse atteindre cette étape de la vie. Voilà le dilemme dans lequel se trouvent certains pays africains, où il est douloureux de constater comment la pauvreté et le sida, entre autres fléaux, font que seulement 3 % de leurs habitants puissent dépasser l'âge de 60 ans, alors que dans certains pays d'Europe, c'est le cas de 24 % de la population.

Quelque 15 % de la population des États-Unis et de l'Europe font partie de ce qu'il est convenu d'appeler les îlots de pauvreté du monde développé où, chose incroyable, on trouve des indices d'espérance de vie relativement bas

qui, dans certains cas, sont comparables à ceux de la majorité des pays du tiers monde. Bien entendu, cette réalité choquante ne signifie pas que nous minimisions le rôle de cette instance, s'agissant d'orienter l'ONU vers l'adoption de mesures propres à donner aux personnes âgées la qualité de vie qu'elles méritent. Nous sommes d'accord pour dire que ceci représente une demande fondamentale dans une partie du monde, ce qui en fait une aspiration digne d'attention.

Cependant, nous sommes aussi fermement convaincus qu'il est prioritaire de garantir une espérance de vie d'au moins 60 ans dans tous les pays et de faire reculer la mortalité à un rythme soutenu. Il est donc essentiel qu'au-delà des paroles, on redéfinisse les différentes formes du vieillissement, ce qui donnera un sens véritable et digne à la notion de «qualité de vie» des personnes âgées.

Dans la recherche de cet objectif, il ne faut pas oublier de traiter en profondeur et avec sérieux l'absence de solidarité dont souffrent de nombreuses personnes âgées, le manque de responsabilité de la part de leur famille, en particulier leurs enfants, et l'abandon, le désespoir et la solitude que connaissent un nombre non négligeable d'entre elles, phénomène de plus en plus courant dans les sociétés opulentes ayant un niveau de consommation élevé.

La détresse et l'abandon social des personnes âgées sont particulièrement marqués dans les groupes de populations des pays industrialisés faisant partie des îlots de pauvreté, le cas le plus célèbre étant celui des 600 000 sans domicile fixe que comptaient les États-Unis en 1997, selon le Vice-Président de ce pays, chiffre qui, selon des organisations non gouvernementales reconnues, oscillerait entre 1 et 3 millions de personnes, dont une très grande partie appartient au troisième âge.

La suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées revêt une importance particulière pour Cuba, compte tenu de la très haute priorité que la société cubaine accorde à ce groupe d'âge, cela à un moment où le vieillissement de la population est devenu l'un des grands problèmes d'un pays où la réduction des taux de natalité se conjugue avec une diminution soutenue des taux de mortalité, et où la couverture des services de santé atteint l'ensemble de la population.

Nous défendons ardemment l'idée, comme le montre la politique sociale de Cuba, selon laquelle les personnes âgées ont un besoin plus grand et plus urgent d'avoir accès à des possibilités et de bénéficier de systèmes d'appui dans de nombreux domaines, y compris la création de revenus, la sécurité sociale et les soins généraux. Bien vieillir ne constitue pas seulement une aspiration légitime de tout être humain; c'est également un indicateur de développement et de bonne santé.

À cet égard, nous nous félicitons du succès de GENTOVIDA 99, qui s'est achevé vendredi dernier à La Havane, et qui a accueilli le troisième congrès latino-américain de l'Association internationale de gérontologie et la deuxième rencontre ibéro-américaine des personnes âgées. Des spécialistes du vieillissement et des personnes âgées elles-mêmes ont contribué de manière significative à l'effort fait en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et d'approfondir la «culture gérontologique».

Pour Cuba, la question des personnes âgées est capitale. Actuellement, 13,6 % de la population cubaine sont âgés de 60 ans au moins, c'est-à-dire environ 1,3 million d'habitants. On prévoit qu'en 2025, un Cubain sur quatre aura plus de 60 ans. La situation actuelle de notre population est une conséquence fondamentale de la politique de contenu et de nature profondément sociaux que mène notre gouvernement depuis le début, garantissant à toutes les personnes âgées une couverture universelle et gratuite des services médicaux et hospitaliers et la sécurité sociale. Cette politique est un des principaux facteurs de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, qui est aujourd'hui de 75 ans.

Parmi les programmes mis en oeuvre pour améliorer les indicateurs de santé et les prestations sociales en faveur des personnes âgées, on notera le programme de soins pour les personnes âgées, qui garantit des soins médicaux spéciaux pour cette couche importante de la population, ainsi que le programme relatif aux prestations sociales pour les personnes âgées vivant seules, qui vise à fournir les prestations nécessaires et à encourager une vie indépendante et une pleine participation à la vie sociale des personnes âgées qui ont besoin de l'appui et des soins offerts par la société. Par ailleurs, les dépenses au titre des pensions ont augmenté à un rythme annuel de 4,5 % et le nombre de retraités s'est accru de 2,4 % par an. Bénéficient de ce système 12,6 % de la population. Aujourd'hui, Cuba verse plus de 1,3 million de pensions de retraite, d'invalidité ou de pensions-décès.

Nous oeuvrons également pour améliorer la formation des adultes, pour créer une chaire universitaire du troisième âge et pour améliorer la diffusion de l'information relative aux problèmes et aux préoccupations propres aux personnes âgées. Nous sommes déjà en train de planifier les futures formations destinées à la population active et l'élargisse-

ment du nombre de services médicaux et gériatriques pour faire face à une demande prévisible.

Nous avons dû affronter beaucoup d'obstacles pour élaborer cette politique sociale. La guerre économique menée par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba — notamment le blocus économique, financier et commercial qui dure depuis quatre décennies et qui s'est renforcé ces dernières années — a eu et continue d'avoir une incidence néfaste particulière sur les personnes âgées, qui forment un groupe très vulnérable, car elle limite notamment la consommation d'aliments et de médicaments dont ils ont particulièrement besoin.

Nous sommes conscients que la réalisation d'une «société pour tous les âges», comme le préconise l'ONU, représente un grand défi, en particulier pour les pays du tiers monde qui, dans bien des cas, ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes sociaux visant le relèvement de la qualité de la vie de la population générale, et des personnes âgées en particulier, ce qui est dû dans une large mesure à l'application des mesures d'ajustement structurel, à l'incidence des crises financières et à la réduction de l'aide publique au développement. Il est nécessaire de mettre en oeuvre la solidarité et la coopération pour faire reculer la mortalité, prolonger l'espérance de vie et permettre à la population âgée de vieillir dans la dignité dans les pays en développement.

À cet égard, Cuba est prête, comme à son habitude, à contribuer à la réalisation de cet objectif sans en tirer bien entendu un bénéfice économique quel qu'il soit. Deux cents médecins cubains offrent leurs services dans plusieurs pays d'Afrique, continent frère dans le besoin; ce chiffre sera augmenté très prochainement et il ne tient pas compte des médecins travaillant sous contrat, qui sont au nombre de 400 dans les villages d'Afrique du Sud. Pas moins de 3 000 médecins cubains offrent leurs services aux populations dans le cadre du nouveau programme de services totalement gratuits que nous mettons en oeuvre dans les pays africains les plus pauvres et qui connaissent les conditions sanitaires les plus précaires.

En Amérique centrale et dans les Caraïbes, nous continuons de développer notre plan général de santé, grâce auquel 1 200 médecins et personnels de santé cubains fournissent leurs services à titre tout à fait gracieux.

Les pays industrialisés pourraient coopérer en fournissant des médicaments permettant de sauver et de prolonger des vies dans ces zones misérables du tiers monde.

En outre, 2 000 étudiants suivent une formation médicale à l'École latino-américaine de médecine, initiative visant à promouvoir une plus grande couverture des soins de santé dans les pays voisins. L'École comptera 3 000 étudiants d'ici quelques mois et 6 000 d'ici trois ans. De même, nous encourageons la création de facultés de médecine avec des professeurs cubains qui offriront gratuitement leurs services en Afrique, en vue de former des professionnels de la santé sur le terrain.

Permettez-moi de conclure en exprimant notre conviction que si nous voulons relever l'espérance de vie, améliorer les indicateurs de santé et la qualité de la vie sociale, et répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, il est essentiel de mettre en place un ordre économique international juste, équitable et durable qui permette de faire face à ces défis, quelles que soient les circonstances, aussi difficiles soient-elles.

Mme Hönigsperger (Autriche) (*parle en anglais*): Je commencerai par souligner que l'Autriche souscrit pleinement à la déclaration qui a été faite sur ce point de l'ordre du jour par la présidence de l'Union européenne.

L'Année internationale des personnes âgées a été et continue d'être une occasion opportune pour l'Autriche de réorienter et d'ancrer sa politique à l'égard des personnes âgées dans la conscience publique, conformément aux Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

L'Autriche a défini de très bonne heure les objectifs de l'Année internationale des personnes âgées, au début de l'année 1998, et a établi un Comité national autrichien en vue de préparer et de mettre en oeuvre les activités de l'Année internationale des personnes âgées, sous la présidence du Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires de la famille. Ce Comité regroupe toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales actives dans ce domaine afin de mobiliser la plus large participation possible.

En Autriche, les objectifs clefs dans la mise en oeuvre des activités de l'Année sont définis comme suit : reconnaissance du vieillissement comme la troisième étape du cycle de vie, égale aux précédentes; encouragement du dialogue et de l'interaction entre générations; intégration active des personnes âgées dans la société et la vie politique; promotion du travail bénévole des personnes âgées grâce à la création de centres communautaires pour leur permettre d'exercer ces activités.

En menant les activités de l'Année internationale des personnes âgées, l'Autriche a mis l'accent sur la sensibilisation et la participation accrues de ses nationaux, ainsi que sur des mesures visant à encourager et à améliorer ses politiques à l'égard des personnes âgées. Les problèmes rencontrés par les sociétés vieillissantes sont actuellement examinés dans le cadre de nombreuses manifestations et initiatives. Parallèlement, une action soutenue et ciblée est à présent menée au niveau politique. J'aimerais à cet égard évoquer certaines de ces initiatives.

L'Année internationale des personnes âgées a été lancée en Autriche le 1er octobre 1998 à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des personnes âgées. Cette journée s'est déroulée sous le slogan «Dialogue entre les générations — Journée d'action pour une meilleure compréhension entre les générations». Plus de 300 manifestations ont été organisées à travers tout le pays lors de cette Journée d'action, qui sont allées de l'octroi de conseils sur les services de santé gratuits à des débats consacrés au dialogue entre générations.

Nous avons également organisé plusieurs concours en vue de promouvoir la réalisation des objectifs fixés pour l'Année. L'un de ces concours, organisé au niveau des communautés, offre des projets et des initiatives visant à encourager le développement de la notion de solidarité entre générations.

Le Prix national autrichien pour le journalisme consacré à la famille fait écho au thème choisi pour l'Année internationale, «Une société pour tous les âges».

En avril 1999, le Ministère fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires de la famille et le Ministère fédéral de l'éducation et des affaires culturelles ont organisé un concours pour évaluer des projets à long terme consacrés à la question du dialogue entre générations. Ce concours est destiné aux organisations d'étudiants et de jeunes, ainsi qu'aux personnes âgées qui souhaitent dialoguer avec les jeunes.

Dans le cadre du Comité national autrichien, nous avons également formé, en vue d'élaborer et d'améliorer une politique intégrée à l'intention des personnes âgées de mon pays, sept groupes de travail, qui réunissent plus de 500 membres. Ils sont chargés d'analyser les défis à venir compte tenu de la tendance actuelle allant à un vieillissement de la société, et de mettre en place des fondements solides pour appuyer la mise en oeuvre de programmes viables à long terme.

Une étude scientifique complète sur la situation des personnes âgées a été préparée cette année, pour la première fois en Autriche. Les résultats de cette étude nous orienteront dans nos travaux à l'avenir. Ce rapport fournit des informations concrètes sur les conditions de logement, les modes de vie, les réseaux familiaux, les soins de santé et la participation des personnes âgées à la vie sociale en Autriche. Cette initiative s'inspire de la recommandation de l'ONU qui propose d'étudier et d'analyser la situation des personnes du troisième âge. Le premier rapport sur les personnes âgées sera soumis à l'examen du Parlement d'ici la fin de cette année.

L'une de nos priorités dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés pour l'Année internationale des personnes âgées consiste à reconnaître la valeur du travail bénévole. Il faut donner aux personnes du troisième âge le choix et la possibilité de pouvoir mener une vie active et indépendante pendant la troisième étape de leur vie. Notre projet modèle de centres de travail bénévole permet de donner une impulsion aux activités sociales bénévoles entreprises au niveau des collectivités. La création de tels centres, qui encouragent le dialogue entre générations, est très demandée. Nous poursuivrons nos efforts en vue de développer une nouvelle culture du bénévolat, y compris à l'adresse des jeunes. Il convient également d'envisager cette initiative dans le contexte de l'Année internationale des volontaires, qui doit être observée en 2001.

Pour renforcer la participation des personnes âgées à la société, nous avons lancé au niveau local une initiative qui devrait ouvrir de nouvelles possibilités aux personnes âgées de modeler activement leur milieu. Les maires et les citoyens âgés sont les groupes cibles de ces activités, qui sont destinées à développer de nouvelles modalités de représentation à l'intention des personnes âgées.

En vue d'améliorer la protection et la promotion des droits des personnes âgées, un médiateur fédéral a été nommé par le Ministère fédéral de l'environnement, de la jeunesse et des affaires de la famille; il fait fonction de coordonnateur pour toutes les questions juridiques concernant les personnes âgées, tout en accordant une attention particulière aux besoins des personnes du troisième âge qui vivent dans des foyers.

Un bref aperçu des manifestations et initiatives organisées en Autriche dans le cadre de l'Année nous permet de distinguer la tendance suivante, à savoir que le vieillissement de la société reçoit une attention croissante dans le cadre de la politique sociale autrichienne, ceci grâce au

nombre accru de rapports réalisés par les médias autrichiens sur ces questions.

Nous avons également pu présenter des arguments convaincants pour modifier les paradigmes des politiques destinées aux personnes âgées en nous appuyant sur les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. À cet égard, nous prenons des mesures concrètes pour réorienter les politiques autrichiennes pertinentes grâce à différentes mesures qui ont été accueillies avec un grand intérêt par le public.

L'Autriche aimerait souligner que l'Année internationale des personnes âgées a donné une nouvelle impulsion à un débat élargi et approfondi sur la situation des personnes âgées. Nous estimons que l'Année permet de donner aux personnes du troisième âge davantage de possibilités de participer à la vie sociale et de forger une image positive du vieillissement.

Dans ce contexte, nous tenons à rendre hommage au dévouement et à la détermination de l'Ambassadeur Julia Álvarez grâce à laquelle cette Année est devenue une réalité.

Dans le cadre de la suite à donner à l'Année internationale des personnes âgées, nous entendons poursuivre ces objectifs afin qu'ils puissent être réalisés de manière soutenue.

M. Larraín (Chili) (*parle en espagnol*) : Le 1er octobre dernier, nous avons célébré la Journée internationale des personnes âgées et, à cette occasion, nous avons réaffirmé notre attachement au Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement adopté en 1982 au cours de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Ce Plan d'action témoigne clairement de la manière dont la communauté internationale peut apporter une contribution décisive à la prise en mains efficace des problèmes qui se posent au quotidien pour nos peuples.

Néanmoins, l'élan extraordinaire créé par l'ONU à cet égard n'aurait eu aucun sens si les gouvernements ne s'étaient pas engagés activement à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le Plan d'action. À cet égard, ma délégation est heureuse de pouvoir dire que le Chili avait déjà pris en 1990 toute une série de mesures en vue de procéder à un examen systématique et complet de la situation des personnes âgées. Au cours de cette année, le Département des politiques à l'intention des groupes prioritaires, de la Division sociale du Ministère de la planification a été chargé de formuler une stratégie nationale en la matière. À l'issue d'un processus d'évaluation, le Gouvernement a adopté en 1993 une politique d'action nationale concernant le vieillissement et les personnes âgées et a créé une Commission nationale pour les adultes du troisième âge, qui comprend divers comités régionaux, afin d'étudier les formules à appliquer pour mettre en oeuvre cette politique nationale.

Ce processus a suscité un vif intérêt envers notre pays; en effet, l'analyse des tendances et des prévisions démographiques met en lumière des phénomènes caractéristiques de la phase avancée de la transition démographique que connaît le Chili. Ceci se traduira à partir de la période 1995-2000 par une diminution de la croissance naturelle annuelle de la population, qui s'accompagnera d'un vieillissement progressif déjà commencé au cours des précédentes décennies. D'après les statistiques, il ressort que la tendance au vieillissement est plus prononcée parmi la population féminine, notamment dans les zones rurales.

Cette constatation rend encore plus urgente la nécessité précisée dans le Plan pour l'égalité des chances des femmes chiliennes, qui couvre la période 1994-1999, de formuler des politiques et des programmes prenant en considération la situation spécifique des femmes âgées, compte tenu des problèmes métaboliques de dégénérescence propres à la constitution biologique féminine et des problèmes psychologiques qui découlent du manque de reconnaissance sociale, comme aussi du fait, notamment, que l'incidence de la pauvreté et le nombre de femmes chefs de famille sont plus importants chez les femmes âgées tout comme leur situation de dépendance.

Aux programmes spécifiquement destinés aux femmes, on a ajouté des programmes spéciaux tendant à accroître et à améliorer les services destinés aux personnes âgées en situation de pauvreté et à les inciter à s'organiser socialement. Grâce à l'application de ces programmes, nous avons pu voir au cours de la décennie qui se termine tomber de 20,4 % à 10 % la proportion des personnes âgées de 60 ans vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Au nombre des programmes mis en place, citons les suivants : dans le domaine de la santé, cinq programmes permanents ont été mis en place en vue de trouver une solution aux problèmes de nutrition et d'éducation des personnes âgées à l'auto-prise en charge et à une vie saine.

Dans le domaine du logement, des programmes sont mis en place pour aménager des logements destinés à la population âgée démunie et satisfaire aux besoins de base en matière de logement.

En matière de développement social, 13 programmes sont actuellement mis en oeuvre pour améliorer les conditions de vie des personnes du troisième âge. Dans ce domaine, le Fonds de solidarité et d'investissement social a mis en place depuis 1996 le programme «Vivre mieux avec les années», destiné aux personnes de plus de 65 ans. Ce programme s'articule à son tour en deux volets : le volet «Services aux personnes âgées», qui a pour but d'améliorer l'offre de services au niveau des collectivités et de leur faciliter l'accès aux services publics existants, au niveau communautaire et au-delà; le second volet, qui met à la disposition des organisations de personnes âgées des fonds modestes, obtenus sur concours, pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation sont également mis en oeuvre des programmes destinés d'une part aux loisirs culturels des personnes âgées et, d'autre part, à l'apprentissage de l'expression écrite et orale par les adultes.

Enfin, je voudrais signaler que le début de l'Année internationale pour les personnes âgées a coïncidé au Chili avec la quatrième rencontre massive de personnes âgées, sous le thème «Vivre sa vie», qui a duré trois jours. De même, le 1er octobre a été proclamé journée des personnes âgées et le mois d'octobre, Mois des personnes âgées.

D'autre part, le thème de l'Année internationale — «Une société pour tous les âges» — a été interprété par mon pays comme une invitation à oeuvrer pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes âgées dans notre société. Ainsi, la politique nationale pour les personnes âgées a pour objectif principal de permettre une mutation culturelle dans le sens d'un meilleur traitement des personnes âgées, tâche à laquelle s'engagent à participer tous les acteurs sociaux.

J'ai brossé un tableau rapide des mesures concrètes menées à bien actuellement par le Gouvernement chilien pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou de nos aînés comme nous les appelons au Chili, dans le cadre de l'engagement solennellement contracté à Vienne il y a 18 ans. À cet égard, le Gouvernement chilien estime qu'il est fondamental de poursuivre les travaux de l'Organisation sur le thème du vieillissement, lesquels vont dans la bonne direction grâce à la direction efficiente du Secrétariat.

Cependant, alors que nous nous apprêtons sous peu — en 2002 — à célébrer le vingtième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement de Vienne, le Gouvernement chilien estime qu'il faudrait impérativement que la communauté internationale se réunisse en cette occasion pour analyser les progrès réalisés et déterminer les directives et les stratégies à long terme pour les années à venir, qui, à en croire les tendances démographiques, seront marquées par un vieillissement continu de notre population.

M. Maravall (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration prononcée par la Ministre finlandaise au nom de l'Union européenne, mais voudrait ajouter quelques observations complémentaires pour faire part de notre expérience nationale en ce qui concerne la célébration de l'Année internationale des personnes âgées et les activités nécessaires à son suivi à l'avenir.

En Espagne, l'Année internationale des personnes âgées contribue de manière décisive à sensibiliser notre société à la situation des personnes âgées et aux questions liées au vieillissement, et donne l'impulsion à de nombreuses activités, débats et propositions d'avenir que nous considérons d'un grand intérêt et sur lesquels je vais revenir bientôt.

Il importe de signaler également que l'Année internationale a apporté un renforcement notable du mouvement associatif des personnes âgées en Espagne, par le biais notamment du Conseil d'État du troisième âge.

Comme nous l'avons fait savoir en février dernier au cours de la réunion de la Commission du développement social, nous avons constitué fin 1997 le Comité national de coordination pour l'Année internationale des personnes âgées, présidé par le Ministre du travail et des affaires sociales et dont font partie toutes les organisations non gouvernementales présentes au Conseil d'État du troisième âge, des représentants de chacun des 17 Conseils régionaux du troisième âge, des représentants des organisations non gouvernementales non spécialisées, des représentants des universités, des fondations liées aux grandes entreprises et aux sociétés financières et enfin des représentants de l'administration publique de l'État, des régions et des gouvernements locaux. Le Comité espagnol a commencé au début de l'année, qui a coïncidé avec le début de l'Année internationale, un programme d'activités pour l'année qui aura finalement compris plus d'un millier de commémorations et d'activités liées à l'Année internationale à tous les niveaux, du niveau local au niveau national, en passant par celui des communautés autonomes.

Au nombre des activités mises en oeuvre à l'échelon national, en dehors d'une campagne publicitaire sur l'Année

internationale et d'autres mesures de sensibilisation autour de cette Année, ont été entreprises une campagne d'incitation au bénévolat des personnes âgées et une évaluation du Plan gérontologique national, qui fait partie intégrante de notre politique pour les personnes âgées, approuvé en 1991 pour la décennie. L'évaluation nous a permis de constater des aspects positifs et des progrès importants, mais également des lacunes notoires, que nous travaillons à rectifier dans le cadre du prochain plan.

Au nombre des progrès réalisés au cours de cette période figurent notamment l'universalisation et l'amélioration des retraites de l'État; la progression des programmes de prévention en matière d'hygiène et de soins de santé; la croissance notable du nombre de résidences pour personnes âgées, de l'aide à domicile et à distance; la mise au point de programmes portant sur la qualité de la vie : tourisme social, thermalisme social, transports adaptés et suppression des obstacles au mouvement des personnes dans les lieux publics; la création de programmes universitaires destinés aux personnes âgées dans de nombreuses universités et une évolution importante de l'image des personnes âgées, en travaillant en particulier au niveau des mentalités, chez les femmes âgées comme à l'égard des femmes âgées.

Pour ce qui est des lacunes, trois champs d'action sont notamment à l'étude : la priorité à donner aux personnes âgées dépendantes, en particulier à celles qui souffrent de la maladie d'Alzheimer et d'autres types de démences; la nécessité d'encourager des programmes souples et diversifiés d'appui aux familles qui prennent en charge des personnes ayant besoin d'aide; et la nécessité de favoriser des programmes complets de soins de santé et de protection sociale.

Un autre aspect que je souhaite aborder a trait à notre système de sécurité sociale. À cet égard, l'étude de formes d'assouplissement de la retraite pour en adapter davantage et mieux les modalités aux nouvelles réalités de la situation des personnes âgées fait également partie des thèmes de notre débat national, sur lesquels l'Année internationale nous a donné des perspectives complémentaires intéressantes. Il convient de dire que l'attitude des personnes âgées face au vieillissement et de la société elle-même vis-à-vis des personnes âgées ont radicalement changé : aujourd'hui en Espagne une personne de 65 ans n'est pas et ne pourrait pas être considérée, de façon générale, comme quelqu'un de vieux, d'inactif ou de malade. Si l'on ajoute à cela l'allongement sensible de l'espérance de vie, qui approche en moyenne, dans notre pays, de 80 ans, en particulier chez les femmes, on peut facilement comprendre qu'il est nécessaire d'adapter notre législation en matière de retraite à ces mutations, en favorisant des formules plus souples dans notre système de sécurité sociale.

Dans le cadre de notre expérience nationale, je voudrais mettre en lumière un important accord signé, il y a deux semaines, entre le Gouvernement espagnol et les syndicats qui porte sur une augmentation et une amélioration des pensions de retraite. Je voudrais enfin souligner que l'Espagne a créé un programme de maîtrise en gérontologie sociale au Brésil, destiné aux professionnels ibéro-américains et a participé au financement du Congrès du réseau des personnes âgées, en Argentine.

Même si l'Année internationale des personnes âgées ne prendra pas fin avant décembre, nous pouvons déjà dire qu'elle a répondu, et au-delà, aux espérances initiales. Elle a suscité un intérêt considérable sur les questions relatives au vieillissement et sur la situation des personnes âgées, en donnant à ces thèmes une nouvelle dimension, au sein de laquelle la démarche fondamentale n'est pas axée sur la dépendance, mais sur les capacités des personnes âgées à être des agents actifs au service du développement de nos sociétés, concept qu'on a essayé d'officialiser par l'expression «une conception positive et active du vieillissement».

La Commission du développement social a demandé au Secrétaire général, dans sa résolution 37/2, de recueillir l'opinion des États Membres, des organisations non gouvernementales et du secteur privé sur la mise à jour du Plan d'action international sur la vieillesse et sur l'opportunité de convoquer une réunion pour faire le bilan de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement; entre autres thèmes à y aborder, je citerai l'interaction entre la vieillesse et le développement. Cette consultation, qui devra traiter de plusieurs dossiers en suspens et qu'on doit examiner au cours des prochaines années, et qui servira de suivi approprié à l'Année internationale des personnes âgées, nous paraît très opportune.

Plus concrètement, en réponse aux questions posées dans la résolution 37/2, je voudrais tout d'abord, réaffirmer la position de l'Espagne, qui est favorable à la convocation en 2002 d'une conférence mondiale chargée de faire le bilan de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue à Vienne, en 1982. Nous pensons que cette réunion mondiale de 2002 qu'on pourra dénommer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, doit servir de base aux travaux de suivi de l'Année internationale. Cette réunion devrait permettre de formuler une stratégie à long terme sur le vieillissement, qui tiendrait compte des tendances les plus récentes du vieillissement et de leurs implications dans nos sociétés, tendances dont le concept

«une société pour tous les âges» devrait être la principale référence.

Nous pensons aussi que, comme l'a indiqué à juste titre la Commission du développement social, les rapports entre la vieillesse et le développement doivent être explorés en profondeur et, à cet égard, nous pensons qu'une éventuelle deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement devrait prêter une attention particulière aux problèmes du vieillissement dans les pays en développement. Ces problèmes ne préoccupent pas exclusivement ces pays, mais intéressent le monde entier.

À la lumière de toutes ces considérations, il nous semble également approprié de commencer à mettre en oeuvre le Plan d'action international sur le vieillissement. Les résultats de ce processus, qui est du ressort de la Commission du développement social, devraient aussi nous conduire à la conférence mondiale en l'an 2002.

Au vu de toutes ces raisons, et en considérant que les questions relatives au vieillissement et les politiques en matière de vieillissement sont de caractère hautement prioritaire dans notre pays, l'Espagne a exprimé le désir, si un consensus se dégage sur l'organisation de la deuxième Assemblée mondiale sur la vieillesse en l'an 2002, d'être le pays hôte de cette conférence. Nous réitérons cette proposition qui a été faite par notre Ministre des affaires étrangères, lors de son intervention dans le débat général.

Enfin, permettez-moi de l'indiquer, l'Espagne pense que le monde doit accorder une plus grande attention aux questions relatives au vieillissement dans les nombreuses instances internationales. Nous devrons être conscients du fait que nous parlons d'une situation qui concernait surtout les pays développés au moment de l'adoption du Plan d'action international, en 1982, mais c'est un problème qui, aujourd'hui, préoccupe de plus en plus tous les pays. Ces mêmes préoccupations sous-tendent notre proposition d'être le pays hôte de la Conférence en l'an 2002. Et nous espérons qu'on parviendra bientôt à un consensus sur notre proposition.

M. Nuanthasing (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Le vieillissement de la population est actuellement devenue un des problèmes les plus alarmants du monde. Et si on ne se penche pas suffisamment sur ce problème, il pourrait s'aggraver au cours du siècle prochain. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, le nombre des personnes âgées de 60 au moins est évalué à près de 600 millions cette année — 1999 — et devrait atteindre 1,9 milliard en 2050, année où le nombre de personnes âgées sera comparable à celui des enfants dans le monde.

En 1982, l'Assemblée mondiale sur la vieillesse organisée par l'ONU a adopté un Plan international d'action sur le vieillissement. Qui plus est, au cours de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, comme base pour formuler les politiques nationales en matière de vieillissement. Sur cette question, le Plan d'action international et les Principes des Nations Unies ont défini pour la communauté mondiale des objectifs et des cibles à atteindre.

Le Plan d'action international et les Principes des Nations Unies ont tous les deux été approuvés par les États Membres comme principes directeurs de leur action nationale en matière de vieillissement. Cependant, les différents pays choisissent aussi différentes méthodes pour atteindre leurs objectifs définis dans les grandes lignes du Plan d'action international, en fonction de leur situation économique, sociale, culturelle et religieuse. Dans le cas du Laos, il faut dire que notre société recommande des liens familiaux très étroits. Suivant notre culture et notre tradition, la famille a la responsabilité principale de s'occuper de ses membres âgés. En disant cela, nous ne suggérons pas que le Gouvernement n'a aucune responsabilité envers les personnes âgées: au contraire, par choix politique, le Gouvernement fait tout ce qui est humainement possible pour aider les familles à s'occuper de leurs membres âgés.

Les ministères, les autorités provinciales et locales et les autres organes gouvernementaux sont tenus de s'occuper de leurs retraités et des autres personnes âgées. Le Gouvernement a pourvu de fonds les ministères et les autorités provinciales, fonds destinés à construire des centres pour retraités. Dans d'autres cas, le Gouvernement aide les personnes âgées en leur fournissant du matériel de construction pour leur permettre de construire la maison de leur choix. La Caisse nationale de retraite est aussi une autre source de revenu pour les personnes âgées et, dans les hôpitaux, les personnes âgées reçoivent des soins gratuits ou à prix réduit. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire; le Gouvernement est déterminé à prendre davantage de mesures pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Pour préparer l'Année internationale des personnes âgées, une Commission nationale avait été mise sur pied. La Commission comprend des agences gouvernementales : les Ministères du travail et des affaires sociales, de la santé publique, l'Union nationale des femmes laos, le Front lao

pour la construction nationale et le Club national des retraités.

Pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées, la Commission a organisé à Vientiane des séminaires, des conférences et des stages de formation à l'intention de ceux qui s'occupent des personnes âgées. Au début de l'année, dans plusieurs villes du pays, a été menée une campagne de bilans de santé des personnes âgées. Également, une rencontre et une marche pour la paix en l'honneur des personnes âgées, des concerts et des manifestations sportives, des expositions de produits artisanaux et des défilés de mode traditionnelle lao ont fait partie du programme de cette année, dans la capitale Vientiane et dans plusieurs villes de province. Toutes ces activités visent à sensibiliser le public aux questions relatives au vieillissement sur le thème «Une société pour tous les âges». Grâce à ces manifestations, nous espérons vivement renforcer les rapports entre les générations dans notre société.

La célébration cette année de l'Année internationale des personnes âgées offre aux États Membres une bonne occasion de coopérer étroitement avec le système des Nations Unies, d'échanger leurs expériences et de ramener chez eux des idées et des politiques intéressantes qui peuvent être appliquées dans leur pays. Ma délégation espère que le bilan de ces deux jours de débats contribuera à la formulation d'une stratégie pratique sur le vieillissement pour le nouveau millénaire. Dans cet esprit, tous les pays du monde devraient unir leurs efforts et trouver les moyens permettant d'édifier une société véritablement pour tous les âges, une société dont tout un chacun, y compris les personnes âgées, peut tirer profit.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de nous donner cette importante occasion de procéder au suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Je voudrais également me joindre à ceux qui ont exprimé leurs sincères remerciements à l'Ambassadeur Álvarez, de la République dominicaine, qui a joué un rôle capital pour inscrire la question des personnes âgées à l'ordre du jour international.

Nous sommes heureux de pouvoir célébrer l'Année internationale des personnes âgées en cette dernière année avant le nouveau millénaire. Le thème de l'Année, «Une société pour tous les âges», souligne l'importance du renforcement de la solidarité entre les êtres humains de chaque génération. Cette idée précieuse devra être plus couramment admise dans le nouveau millénaire.

Comme on le répète souvent, si on prend bien soin des personnes âgées et si on les rend autonomes durant leur vieillissement, un large éventail de possibilités pourrait s'ouvrir aussi bien pour les individus que pour la société. L'augmentation sans précédent de la longévité, qui va de pair avec l'innovation technologique et la mondialisation, nous permettra de réaliser un «vieillissement actif», où les personnes âgées participent à toute une série d'activités aussi bien nationales qu'internationales. C'est ce qui nous conduira à la réalisation d'une véritable «société pour tous les âges».

Ce que nous devons faire maintenant et dans les années à venir, c'est consentir le maximum d'efforts à la fois pour promouvoir l'autonomie des personnes âgées et pour leur donner davantage de chances d'être des participants actifs. Il va sans dire que c'est sur l'attention que l'on accorde au bien-être des personnes âgées que repose le concept d'une «société pour tous les âges».

Si le gouvernement central et les autorités locales doivent assumer la direction de ces efforts, le rôle à jouer par la société civile et les volontaires ainsi que par les médias est essentiel au succès de cette entreprise. Les réseaux et les partenariats entre ces acteurs et la coopération entre eux et le gouvernement, à tous les niveaux, sont d'une importance capitale afin de réaliser une «société pour tous les âges».

Le vieillissement est une question qui gagne en importance au Japon. Notre société vieillit à un rythme sans précédent, plus vite que toute autre dans le monde. À l'heure actuelle, un Japonais sur six a 65 ans et plus, et on s'attend à ce qu'en 2050, un tiers de la population soit âgé de 65 ans au moins. Et, dans des environnements sociaux où les parents vivent séparés des jeunes couples, la prise en charge des personnes âgées est une question qui doit être abordée par la société dans son ensemble.

Afin d'affronter le problème, le Parlement japonais a promulgué en 1995 la loi fondamentale sur des mesures en faveur des personnes âgées, qui prévoit les mesures nécessaires à prendre, avec l'indépendance et la solidarité pour principes directeurs. Cette loi est manifestement le reflet des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

Afin de réaliser les objectifs de cette loi, le Gouvernement japonais s'emploie actuellement à renforcer les partenariats avec les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales. La Conférence des organisations non gouvernementales du Japon a également été créée en octobre dernier dans le but de promouvoir la coopération entre

les organisations non gouvernementales engagées dans des activités liées au vieillissement. En outre, de nombreuses manifestations ont été organisées par des organisations intéressées ainsi que de nombreuses activités locales pendant l'Année internationale des personnes âgées.

Le Gouvernement japonais s'emploie également à créer un nouveau système de sécurité sociale qui vise à assurer les services nécessaires à ceux qui ont besoin de soins de santé à long terme.

Sur le plan international, le Premier Ministre japonais, qui était alors M. Ryutaro Hashimoto, a proposé l'«Initiative pour un monde attentif au bien-être d'autrui» au sommet du Groupe des Sept à Lyon, en 1996, en vue de promouvoir l'idée d'un «vieillissement actif». Par la suite, le Japon a organisé une série de conférences, y compris la Réunion ministérielle des pays de l'Asie de l'Est sur les sociétés attentives au bien-être d'autrui, qui s'est tenue en décembre 1997, et un réunion de hauts responsables, qui s'est tenue en janvier de l'an dernier. Le Japon a également parrainé en avril de l'an dernier un symposium international intitulé «Initiatives en matière de santé durant la crise économique asiatique», afin d'aider à atténuer les impacts négatifs que la crise financière de l'Asie de l'Est a eus sur les soins de santé dans les pays touchés. Cela s'ajoutait à l'appui financier que le Japon a fourni aux pays touchés par la crise financière.

Le Japon a également dispensé une formation à des responsables de la gestion des systèmes de sécurité sociale dans les divers pays en développement. En septembre de cette année, le Japon a tenu à Tokyo un symposium international sur «le vieillissement actif».

Il nous faut tous redoubler d'efforts afin de pouvoir atteindre l'objectif d'une «société pour tous les âges». Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, nous devons poursuivre cet objectif dans une perspective multidimensionnelle, en tenant compte non seulement de la situation des personnes âgées, mais également de l'épanouissement de l'individu tout au long de vie, des rapports entre générations et du lien entre le vieillissement de la population et le développement. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des efforts actuellement déployés par le Secrétariat pour préparer une stratégie à long terme sur le vieillissement, qui sera discutée à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Japon, quant à lui, recommande vivement que la communauté internationale accorde davantage d'attention à la sécurité humaine à l'aube du nouveau millénaire. Par sécurité humaine, nous entendons la protection de la sûreté et de la dignité des êtres humains contre toutes sortes de menaces, allant de la pauvreté, du conflit et du changement climatique jusqu'aux drogues et aux maladies infectieuses. Vulnérables à chacune de ces menaces, les personnes âgées doivent être les premières à bénéficier de l'approche politique que nous préconisons.

Reconnaissant cet aspect, je voudrais réaffirmer la détermination du Gouvernement japonais à tout faire pour créer une société pour tous les âges, tant au plan national qu'international.

M. Chaouachi (Tunisie) : La Tunisie est heureuse de se joindre aujourd'hui à la communauté internationale pour commémorer l'Année internationale des personnes âgées. Mon pays se félicite que l'année 1999, la dernière de ce siècle, soit célébrée sous le signe de la solidarité sociale pour une société pour tous les âges. Cette année marque un jalon dans la prise de conscience de toutes les nations du monde de l'importance du phénomène du vieillissement démographique. La Tunisie se joint à la déclaration du représentant du Guyana, au nom du Groupe des 77.

Les mutations profondes qu'a connues notre monde au cours de ce siècle au niveau économique et social et les progrès enregistrés par la science et la technologie, notamment dans le domaine médical, ont eu des effets bénéfiques sur l'amélioration du cadre de vie des populations et ont entraîné un accroissement de l'espérance de vie de 20 ans durant les 50 dernières années.

Cette longévité est une nouveauté pour l'humanité. C'est un domaine que nous devons explorer et découvrir tous ensemble. Il est nécessaire de se préparer pour faire face à ce nouveau défi afin de promouvoir des conditions de vie favorables aux personnes âgées.

À cet égard, le Plan d'action de Vienne pour les personnes âgées de 1982 et la résolution 46/91 du 16 décembre 1991 proclamant les principes des Nations Unies destinés à permettre aux personnes âgées de mieux vivre les années gagnées demeurent une référence de choix pour orienter notre politique et guider nos actions dans ce domaine. Il s'agit de garantir l'indépendance des personnes âgées, de leur assurer une pleine participation aux activités sociales, de leur prodiguer les soins nécessaires en favorisant leur épanouissement personnel, tout en préservant leur dignité.

En cette occasion, la Tunisie voudrait souligner le lien existant entre le vieillissement et le développement. Nous estimons qu'il serait difficile d'assurer aux personnes âgées

une vieillesse paisible dans des sociétés qui souffrent de la pauvreté et qui, de surcroît, endurent les affres des conflits armés et des catastrophes naturelles. À cet égard, la Tunisie appelle à la solidarité internationale pour mettre fin aux disparités existantes entre pays riches et pays pauvres, entre ceux qui disposent des moyens pour assurer une vieillesse heureuse à leurs citoyens, en leur garantissant les moyens de subsistance, et ceux dont les maigres ressources ne pourraient suffire pour répondre adéquatement aux besoins multiples de leurs populations, et notamment ceux des personnes âgées.

C'est dans le but de renforcer ces liens de solidarité que le Président de la République tunisienne, S. E. M. Zine el Abidine Ben Ali, a proposé à la communauté internationale la création d'un «Fonds mondial de solidarité», fonds qui sera appelé à récolter les dons volontaires en vue de les engager dans des projets de développement dans les régions les plus démunies.

La Tunisie accorde une place privilégiée aux personnes âgées dans sa politique sociale. Cette attitude n'est pas nouvelle; elle prend sa source dans les valeurs fondamentales qui cimentent le tissu social. En effet, dans notre société, comme dans beaucoup d'autres, les personnes âgées ont toujours présenté une source de richesse inestimable. La famille ainsi que la société dans son ensemble leur vouent respect, amour et affection. La promulgation de la loi 94-114 du 31 octobre 1994 relative à la protection des personnes âgées est venue consolider cette réalité. Elle constitue un code des droits des personnes âgées et a pour objectif de renforcer la solidarité familiale et le maintien à domicile de ces personnes, d'améliorer l'assistance institutionnelle en leur faveur et de leur fournir la protection sanitaire nécessaire.

Mon pays a mis en oeuvre une stratégie pour la protection des personnes âgées dont les principaux axes sont les suivants : premièrement, assurer la couverture sociale par les caisses de sécurité sociale; deuxièmement, institution d'une aide matérielle permanente au profit des personnes âgées nécessiteuses à domicile; troisièmement, institution d'une aide matérielle pour les familles d'accueil des personnes âgées nécessiteuses et sans soutien familial; quatrièmement, création d'équipes mobiles, multidisciplinaires pour assurer les prestations médicales au profit des personnes âgées à domicile; cinquièmement, mise en oeuvre d'un programme d'amélioration des conditions de prise en charge et de protection des personnes âgées dans les centres d'accueil; sixièmement, gratuité des soins et d'hospitalisation dans les établissements sanitaires publics pour toutes les personnes âgées nécessiteuses; septièmement, organisation des conditions de création et de fonctionnement des établissements privés de protection des personnes âgées. Et enfin, huitièmement, institution d'un certificat de gériatrie à la faculté de médecine.

La Tunisie a également prévu dans le cadre de son neuvième plan de développement économique et social, qui est actuellement en cours, une stratégie pour la protection des personnes âgées, qui consiste en la concrétisation de l'activité des associations engagées dans le domaine de la vieillesse, le renforcement du cadre médical et paramédical spécialisé, la valorisation du rôle de la personne âgée, en profitant de son expérience et de ses connaissances, et l'octroi à 3 100 personnes âgées vulnérables d'une aide permanente dans le cadre du programme national de protection des personnes âgées.

M. Pennekamp (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas appuient pleinement la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne. Je voudrais faire une déclaration nationale complétant cette intervention.

À la veille d'un nouveau siècle, de grands changements se produisent à travers le monde. La mondialisation, les progrès technologiques et une population vieillissante sont des facteurs qui nous affectent tous. Le facteur commun à tous ces changements est qu'ils ont un impact sur notre structure économique, sociale et culturelle. D'ici l'an 2002, la population des personnes âgées dans le monde atteindrait un milliard de personnes, dont 700 millions dans les pays en développement. Mais comment vivront-elles — je devrais dire — comment vivrons-nous? De quoi vivront-elles? Qui s'en occupera? Et comment pourrions-nous empêcher que nombre d'entre elles soient marginalisées et exclues?

Face à l'évolution de la situation socioéconomique dans le monde, la question d'une politique en faveur de personnes âgées est intimement liée aux possibilités d'intégration sociale, de participation et d'indépendance. Bien entendu, un pays ne peut assurer que le système de prestations sociales qu'il peut se permettre. Je suis d'accord avec la Banque mondiale sur le fait qu'il n'y a pas de recette standard. Il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire sans travail, revenu sûr, et des conditions de logement appropriées et une bonne santé. Aucun de ces éléments ne peut exister sans certaines conditions financières et économiques.

Aux Pays-Bas, nous avons montré que des politiques économiques fondées sur le marché et des orientations à vocation sociale peuvent coexister et qu'en fait, elles constituent les deux faces d'une même médaille. Si les personnes

de tous âges veulent participer activement à la vie sociale, nous devons investir dans un système de retraite accessible, des logements, le bien-être social et un système de soins de santé.

Un monde compétitif ne doit pas être un monde d'inégalité croissante, d'instabilité sociale et de chômage structurel. La politique des Pays-Bas le montre clairement. Comme de nombreux autres pays, nous devons faire face aux problèmes sociaux qui touchent d'abord les groupes les plus vulnérables tels que les personnes fragiles et les personnes très âgées. Moins de la moitié des personnes très âgées vivent dans des maisons de retraite; parmi celles qui ont plus de 65 ans, 8 % seulement vivent dans une maison de retraite ou un hospice. Dans notre politique, le fait de vivre de façon indépendante est beaucoup plus important que des soins institutionnalisés. Il reste que les problèmes quotidiens des citoyens exigent des solutions spécifiques qui — tout au moins aux Pays-Bas — doivent être envisagées au plan local ou régional.

Ceux qui ont besoin de soins ou de logements adaptés à leur cas peuvent vivre de façon indépendante grâce à des services bien coordonnés tels que des soins au foyer ou un logement adapté, ou avec l'aide de volontaires et de soins officieux. Tout ceci confère un rôle capital aux autorités locales, aux services locaux et aux citoyens dans la région — y compris, bien sûr, les personnes âgées elles-mêmes. Dans une société pour tous les âges, les gens doivent pouvoir participer pleinement, et ne pas avoir à se heurter à la discrimination ou à d'autres obstacles pour obtenir du travail, des revenus, un logement ou des soins. Personne ne doit être exclu de la société en raison d'une discrimination fondée sur l'âge, le handicap ou d'autres critères.

Les Pays-Bas accordent beaucoup d'attention à la discrimination fondée sur l'âge. Au niveau national, nous mettons tout en oeuvre pour la combattre, par exemple en soutenant des organisations telles que le Bureau national contre la discrimination fondée sur l'âge, et en faisant de la non-discrimination une condition pour bénéficier d'une aide financière dans des domaines tels que le sport.

Une société pour tous les âges concerne les personnes, en tant qu'individus ou en tant que groupes. C'est une société qui encourage l'épanouissement de l'homme et qui prônent la participation sociale et économique et l'intégration. Pour assurer la durabilité d'une société pour tous les âges, nous devons investir à long terme dans notre capital humain. Dans la société de l'avenir fondée sur la technologie, l'éducation et la notion d'un apprentissage pendant toute la vie seront les conditions préalables à la participation aussi bien des jeunes que des personnes âgées. À titre d'exemple, l'un des points saillants de l'Année internationale des personnes âgées aux Pays-Bas a été la Journée des générations, qui a eu lieu le premier jour de l'été. Les jeunes et les personnes âgées ont eu la possibilité de se rencontrer, d'échanger des réflexions et de travailler ensemble.

Mais le Gouvernement des Pays-Bas ne s'occupe pas uniquement de ce qui se passe à l'intérieur des frontières nationales. Le vieillissement de la population est un phénomène mondial qui depuis longtemps n'affecte pas seulement les pays industrialisés. Dans beaucoup de pays en développement, le niveau de vie s'est fortement amélioré, essentiellement grâce aux efforts des personnes âgées elles-mêmes. Beaucoup plus de personnes, aujourd'hui plus que jamais, vivent dans la paix et la prospérité. Moins d'enfants meurent, beaucoup plus de personnes survivent jusqu'à un âge avancé, et les femmes ont beaucoup plus leur mot à dire au sujet du nombre d'enfants qu'elles mettront au monde. Tout cela constitue les bénéfices d'un développement social et économique soutenu. Néanmoins, nous ne saurions nier la gravité potentielle des répercussions économiques, financières et sociales d'un vieillissement de la population mondiale. Les solutions ne sont pas faciles à trouver. Certains estiment que c'est l'un des plus grands défis auxquels nous seront confrontés au premier siècle du nouveau millénaire, en particulier dans de nombreux pays en développement où le nombre des personnes âgées augmente beaucoup plus rapidement que dans les pays industrialisés. Dans ces pays, vieillir signifie généralement devenir vieux et pauvre. Seul un petit nombre de personnes âgées a accès au bien-être social, et les soins traditionnels accordés aux personnes âgées au sein de la famille se font de plus en plus rares.

Même dans un système de protection sociale hautement développé comme celui de notre pays, nous avons encore besoin de soins traditionnels officieux. Cela est illustré par le grand nombre de volontaires et de prestataires de soins qui travaillent à titre officieux dans ce domaine. Et, comme les personnes âgées continueront de souffrir d'une santé chancelante, nous devons nous employer à leur donner, tôt dans la vie, des conseils, des soins préventifs, une éducation en matière de santé et, surtout, un accès aux services médicaux de base. S'inspirant de l'Année internationale des personnes âgées, mon ministère, le Ministère de la santé, du bien-être et des sports, et le Ministère des affaires étrangères ont présenté un mémorandum conjoint au Parlement néerlandais intitulé «Vieillissement et développement». Ce document, dont des résumés ont été mis à la disposition des membres par ma délégation, vise à attirer l'attention sur le vieillissement de la population mondiale et

sur ses répercussions dans les pays en développement. Le document souligne l'objectif principal d'une politique internationale des personnes âgées : leurs pleines participation et intégration dans la société. La considération à l'égard des personnes âgées — et tout particulièrement des points forts, de l'expérience et des contributions que les personnes âgées peuvent apporter à la société — devraient être un aspect essentiel de notre politique. C'est pourquoi le Gouvernement néerlandais estime qu'il importe que nous apprenions les uns des autres la façon d'encourager chacun à demeurer actif dans la dernière partie de la vie.

Tirer des enseignements des politiques et des meilleures pratiques des autres est un instrument extrêmement utile. Mais pour que cela fonctionne, le Gouvernement des Pays-Bas finance une base de données des Nations Unies, accessible par l'Internet, qui contient des informations et des réponses publiques aux questions de population et de politique du vieillissement dans différents domaines. L'annexe à la version écrite de mon discours donne des détails sur la façon d'accéder à la base de données actuellement qui en construction, ainsi qu'un aperçu de son contenu. Je suis persuadé qu'ensemble nous pourrons en assurer le succès.

En fin de compte il n'appartient pas principalement aux Gouvernements, mais aux populations elles-mêmes de façonner cette société que nous avons appelée au cours de l'année thématique écoulée une société pour tous les âges. L'avenir se trouve dans leurs mains. Si les individus, jeunes et vieux, n'ont pas la possibilité d'être des membres actifs de la société, leur engagement risque d'être étouffé et leur précieuse contribution à la construction d'une meilleure société risque de se perdre.

Mme Wilson (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de profiter de l'occasion que nous offre cette séance plénière pour présenter un résumé des réalisations du Canada à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir mis en relief diverses activités menées par les Gouvernements et la société civile, qui constituent pour nous tous des exemples utiles. Celui-ci détaille en outre les principales caractéristiques que devront avoir les activités du programme des Nations Unies sur le vieillissement. Nous remercions les particuliers et les gouvernements qui ont contribué à la réunion et au rapport d'experts.

Comme tous les pays dont la population vieillit rapidement, le Canada a beaucoup à gagner à l'Année internationale des personnes âgées. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 12 % de la population; en 2041, elles en représenteront 25 %. L'Année internationale des personnes âgées met en évidence les défis et les possibilités liés au vieillissement de la société canadienne. Les initiatives prises par le Canada durant l'Année s'inscrivent dans un vaste programme d'action continu et tourné vers l'avenir, qui est mis en place depuis plusieurs années. Ce programme prend appui sur le solide réseau canadien de programmes sociaux, lequel comprend un système de revenu de retraite à plusieurs volets et un régime d'assurance maladie qui protège tous les Canadiens et Canadiennes tout au long de leur vie.

Il y a deux ans, le Canada a réformé le régime de retraites de façon à ce qu'il soit équitable pour toutes les générations et financièrement viable sans vraiment toucher aux prestations. En février 1999, nous avons pu dégager de nouvelles ressources pour le secteur de la santé. Des initiatives ont été prises pour renforcer les services et adapter le système à une population vieillissante. D'importants investissements ont été faits pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé, pour encourager le développement et l'application de nouvelles technologies et pour stimuler la recherche dans certains domaines clefs.

Afin de relever les défis posés par le vieillissement de la société, les ministres du Gouvernement fédéral, des provinces et des territoires responsables des personnes âgées ont adopté un cadre national sur le vieillissement pour guider les administrations et les secteurs dans l'élaboration des politiques, des programmes et des services destinés aux personnes âgées. Dans le cadre de ces travaux, les ministres ont approuvé un ensemble de principes clefs, inspirés des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et approuvés par les personnes âgées elles-mêmes lors de consultations pancanadiennes. Ces principes sont les suivants : dignité, autonomie, participation, équité et sécurité.

Le Canada a amorcé ses activités de l'Année internationale des personnes âgées l'an dernier, lorsque les ministres du Gouvernement fédéral, des provinces et des territoires responsables ont créé un organisme — le Comité canadien de coordination de l'Année internationale des personnes âgées — pour surveiller la planification et la mise en oeuvre des initiatives relatives à l'Année internationale dans l'ensemble du pays. Ses membres proviennent de toutes les provinces et de tous les territoires et représentent tous les groupes de la société canadienne, y compris les autochtones et les personnes handicapées.

Parmi les nombreux projets nationaux entrepris cette année dans le cadre de l'Année internationale, le Canada a eu l'honneur d'accueillir la quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale de la vieillesse à Montréal, le mois dernier. Il s'agissait de la conférence la plus impor-

tante du genre : 60 pays y étaient représentés, dont 30 par leur ministre responsable des aînés. Cette conférence a donné lieu à la Déclaration de Montréal, qui fait un survol de la situation des aînés dans le monde et réaffirme les principes énoncés en 1991 par l'ONU. On y demande en outre à l'Organisation des Nations Unies de maintenir l'élan donné par l'Année internationale des personnes âgées.

Tout au long de 1999, les jeunes et les aînés du Canada ont travaillé ensemble à des activités et à des projets qui aident à établir un climat de compréhension entre les générations. Certains se poursuivront. Par exemple, le Programme ConnectAction des générations vise à tisser des liens entre jeunes et aînés en utilisant les technologies de l'information et des communications. Les jeunes interrogent notamment les aînés sur leurs souvenirs, qui sont ensuite diffusés sur l'Internet.

La politique publique adoptée par le Canada face au vieillissement de la société a pour but d'assurer la viabilité et l'équité des programmes sociaux canadiens et de promouvoir la santé tout au long de la vie. Nous savons qu'il faut s'efforcer davantage de réduire les disparités dans les domaines de la santé et du bien-être que connaissent certains groupes de personnes âgées, tels que celles ayant un faible revenu, les femmes seules et les autochtones.

(*L'orateur poursuit en français*)

Le défi que nous nous posons, pour la fin de 1999 et au-delà, est de profiter de l'élan acquis durant les neuf derniers mois pour faire en sorte que l'héritage de l'Année internationale des personnes âgées soit solide et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance.

Je rappelle aux membres que, comme cela a été annoncé au début de cette séance, les déclarations faites au cours de ces quatre séances plénières ne devraient pas dépasser 10 minutes. Compte tenu du nombre important d'orateurs inscrits sur ma liste, je demande instamment aux orateurs de bien vouloir respecter cette directive.

La séance est levée à 13 h 5.